



**SYNDICAT MIXTE
DE LA VALLÉE DE L'OISE**

RAPPORT ANNUEL 2011

ENSEMBLE VALORISONS NOS DÉCHETS





[Introduction]

Chaque année, le rapport d'activité du syndicat permet de donner les grandes lignes de l'année passée. Nous tentons de trouver des moyens d'expliquer à travers ce document d'information, les enjeux du SMVO.

En 2011, l'année fut marquée par l'installation de l'équipe du SMVO dans de nouveaux locaux. Un Bâtiment à Basse Consommation d'Énergie, dans le Parc Tertiaire de Lacroix Saint Ouen. Cette installation a permis

de réunir l'ensemble du personnel permanent dans un seul lieu adapté. Dans le même temps, une déchetterie dite « nouvelle génération » a été inaugurée à Plailly. Les anciennes déchetteries seront modernisées au fur et à mesure afin de répondre aux mêmes critères techniques. Et, de nombreux projets de nouvelles déchetteries sont en cours sur l'ensemble du territoire. La signature du barème E Eco Emballages fut également réalisée en juin 2011 à Senlis.

Mais, l'année 2011 nous a également permis de préparer le Syndicat Mixte à de grands projets :

- > la modernisation du centre de tri de Villers Saint Paul,
- > le futur raccordement de notre centre de valorisation énergétique au réseau de chaleur urbain de Villers Saint Paul et la signature d'une convention tripartite entre la ville de Nogent sur Oise, le délégataire de service Public, Esiane, et notre syndicat,
- > la réflexion sur l'organisation du transport des bennes de déchetteries en régie.

L'adhésion de la communauté de communes des Sablons intervenue le 1^{er} janvier 2012 a été organisée et préparée en 2011. Présidée par Alain Letellier, la communauté de communes des Sablons est venue rejoindre le SMVO.

Ces nombreux projets ont été finalisés en 2012, mais il semble difficile de ne pas les aborder dans le rapport d'activités 2011, tant ils ont été discutés lors des comités syndicaux et réunions de bureau du SMVO. Ce sont des projets d'envergure qui nécessitaient une réflexion à long terme de l'ensemble des parties prenantes : les élus du territoire, les techniciens du syndicat et le délégataire de service public.

Par ailleurs, je voudrais souligner que les résultats en matière de prévention des déchets du SMVO ne cessent de s'améliorer. En 2011, le poids de la poubelle par habitant a encore baissé (-2,88 %) et le tri des emballages a légèrement progressé. Les actions menées pour favoriser la prévention des déchets et le tri semblent efficaces. Nos déchetteries connaissent une augmentation de leur fréquentation ainsi qu'une forte progression de tonnages apportés (+17,27 %). Il est aussi important de noter que le montant de la contribution des adhérents du SMVO n'a pas augmenté. Le service ne cesse de s'améliorer pour toujours être performant et répondre aux normes en vigueur mais le prix n'augmente pas.

Le Président,
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise - Maire de Compiègne

[Sommaire]

01	LE SMVO EN BREF	p. 6
02	REPÈRES 2011	p. 18
03	CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	p. 24
04	DÉCHETTERIES DU RÉSEAU VERDI	p. 32
05	DÉCHETS VERTS	p. 40
06	CENTRE DE TRI & COLLECTE SÉLECTIVE	p. 44
07	QUAIS DE TRANSFERT & PLATE-FORME FERROVIAIRE	p. 50
08	PRÉVENTION DES DÉCHETS	p. 56
09	COMMUNICATION	p. 62
10	BUDGET	p. 66
11	ANNEXES	p. 73



> HISTORIQUE DU SMVO

- 1992** Loi du 13 juillet 1992
- 1993** Premières réunions de travail
- 1994** Études préalables réalisées par Oise la Vallée
- 1995** Consultation de toutes les communes du territoire
- 1996** Création du SMVO
- 1997** Étude de faisabilité du centre de tri (Cadet)
Choix ATMO (MERLIN)
- 1998** 1ère déchetterie du réseau VERDI (CREPY EN VALOIS)
Contrat Eco-Emballages
- 1999** Étude gestion déchets organiques
(Biomasse Normandie)
- 2000** Choix du constructeur du Centre de Traitement Principal (CTP)
- 2001** 3 nouvelles déchetteries,
Choix de l'exploitant du Centre de Traitement Principal,
enquête publique, arrêté autorisation 14/12/2011 (modifié 9/01/06)
- 2002** Début construction du CTP,
1 nouvelle déchetterie
- 2003** 4 nouvelles déchetteries,
ouverture du centre de tri
- 2004** Ouverture du Centre de Valorisation Énergétique
2 quais de transfert,
3 nouvelles déchetteries
- 2005** 4 nouvelles déchetteries,
3 nouveaux quais de transfert
- 2006** 3 nouvelles déchetteries,
1 quai de transfert,
Début du programme de prévention des déchets
- 2007** 1 nouvelle déchetterie
- 2009** 1 nouvelle déchetterie
- 2010** Début des travaux des nouveaux locaux du SMVO
- 2011** Signature du Barème E (Eco-Emballages)
Nouveau siège du syndicat
1 nouvelle déchetterie à Plailly



1

LE SMVO EN BREF

> Un syndicat au service des habitants de son territoire

Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) est un acteur public du développement durable. Chargé de traiter et de valoriser les déchets ménagers des habitants de son territoire. Il contribue par ses engagements, sa mobilisation et l'exercice de son activité à promouvoir le développement durable sur son territoire et à atteindre les objectifs fixés par les politiques régionale et nationale.

> Le territoire s'agrandit :

Etudiée et approuvée en 2011, mais effective au 1^{er} janvier 2012, l'adhésion de la Communauté de Communes des Sablons, présidée par Alain LETELLIER, agrandit significativement le territoire du SMVO passant de 437 965 à **473 115** habitants et de 265 à **290** communes.



(*) avec l'adhésion de la CC des Sablons au 1^{er} janvier 2012

UNE STRATÉGIE DE GESTION DURABLE DES DÉCHETS

01

LE SMVO EN BREF

Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise suit les Directives européennes et l'application des lois des Grenelle de l'Environnement I et II en respectant l'ordre des priorités suivant :

- > Contribuer à la prévention des déchets, à travers un programme de prévention des déchets,
- > Encourager et faciliter le réemploi (fonds de concours aux recycleries du territoire et promotion du réemploi dans les déchetteries)
- > Développer le tri et le recyclage,
- > Adapter ses capacités de traitement aux quantités de déchets produits sur le territoire, selon le principe de proximité,
- > Diversifier ses modes de valorisation, en fonction de la nature des déchets,
- > Réduire au minimum le recours au stockage,
- > Privilégier les solutions locales,
- > Limiter la circulation des camions sur les routes,
- > Maîtriser les impacts de son activité sur la santé publique et sur l'environnement.

PREVENIR ET VALORISER LES DÉCHETS

De 2006 à 2010, le SMVO s'est engagé dans un plan de prévention et de valorisation des déchets. Des actions d'information et de sensibilisation ont été réalisées sur l'ensemble du territoire.

Soutenu par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et l'Etat, le SMVO a contracté un nouveau programme de prévention d'une durée de 5 ans qui permet d'obtenir des aides financières et techniques à la réalisation d'actions visant à réduire encore les Déchets Ménagers et Assimilés des habitants du territoire.

De 2006 à 2010, on observait déjà une diminution de **12,8 % du poids d'ordures ménagères et assimilées par habitant (de 334,7 kg/hab. à 291,8 kg/hab.)**.

À l'horizon 2015, le SMVO s'est fixé un nouvel objectif de **7% de baisse du poids d'ordures ménagères et assimilées par habitant**, ce qui correspond aux objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement. En 2011, cette baisse du poids d'ordures ménagères par habitant se confirme (- 3,15 %). Le poids de la poubelle d'OMR par habitant est de 283 kg (contre 292 en 2010).

A cet objectif de baisse du poids par habitant d'ordures ménagères et assimilées, le SMVO s'est aussi fixé un objectif de diminution des tonnages de déchets encombrants et toxiques.

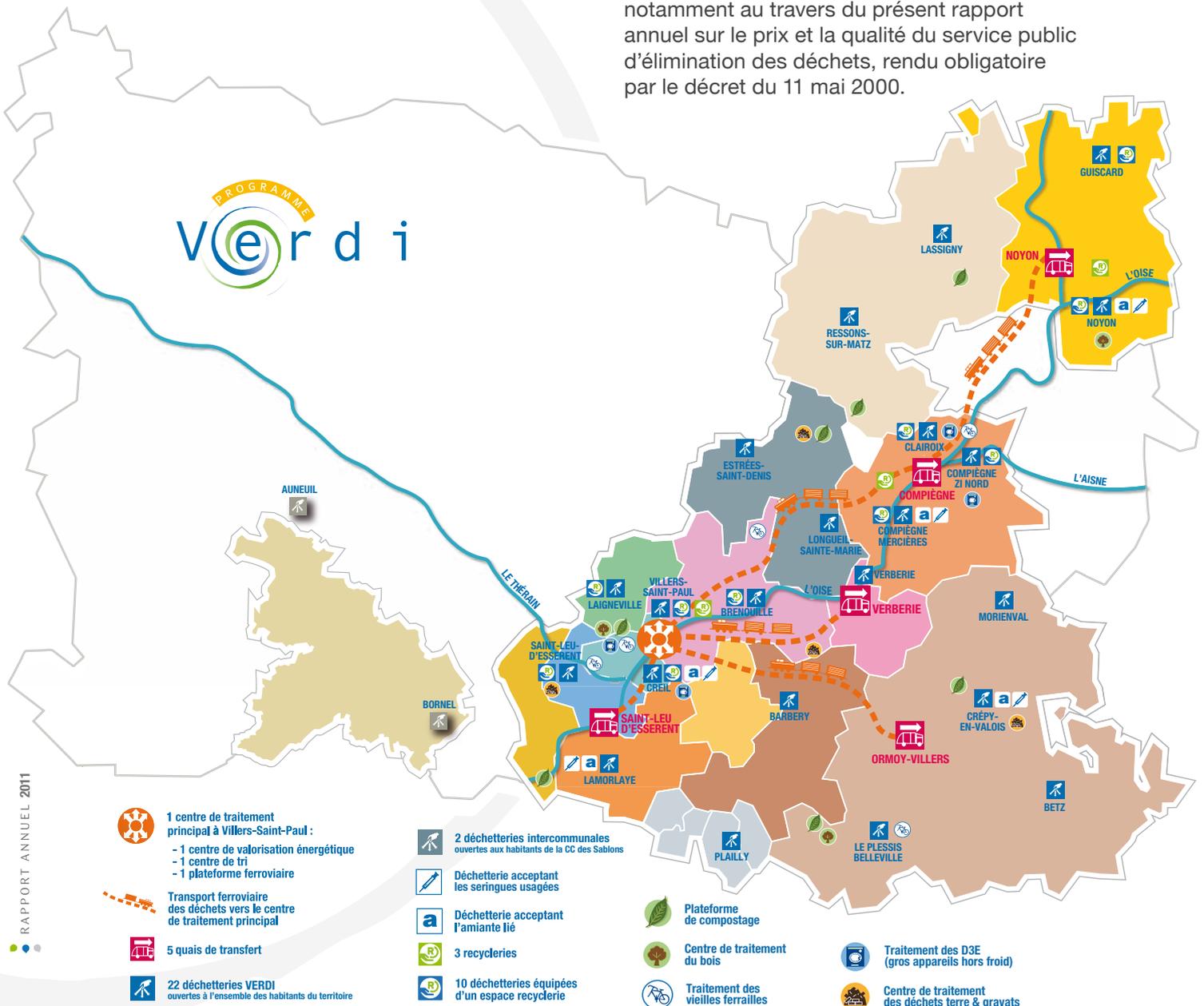


LES INSTALLATIONS

Le SMVO gère le transport, le traitement et la valorisation des déchets des habitants de son territoire, avec le programme VERDI (Valorisation Et Recyclage des Déchets en Intercommunalité).

Le programme VERDI :

- > Transport des déchets ménagers et assimilés par **train**, depuis les **5 quais de transfert rail-route** construits sur son territoire.
- > Tri en vue du recyclage des emballages et journaux magazines collectés sélectivement par les communes et groupements de communes, sur le **centre de tri** de Villers Saint Paul.
- > **Valorisation énergétique** des déchets résiduels grâce au centre de valorisation énergétique de Villers Saint Paul.
- > Exploitation d'un **réseau de 22 déchetteries** réparties sur le territoire, accessibles à moins de 10 minutes pour chaque habitant, qui permettent de déposer les déchets encombrants et dangereux. Plusieurs déchetteries sont en projet sur le territoire.
- > Le **compostage** des déchets végétaux collectés auprès des particuliers et des services techniques des communes.
- > La participation à la **sensibilisation** des différents acteurs sur la gestion des déchets, notamment au travers du présent rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, rendu obligatoire par le décret du 11 mai 2000.



DES ELUS LOCAUX AU SERVICE DES CITOYENS

Le fonctionnement du SMVO dépend des décisions de deux instances : le Comité Syndical et le Bureau, conduits par le président, Philippe MARINI.

Le Comité Syndical :

Le SMVO est administré par un Comité Syndical composé de **96 élus délégués titulaires** et **96 élus suppléants** désignés au sein des conseils communautaires des intercommunalités et des conseils municipaux des communes membres.

Les compétences du Comité Syndical :

- > **Les questions budgétaires** : débat d'orientation budgétaire, vote du budget, compte administratif, etc.
- > **Le suivi du contrat de délégation de service public d'exploitation** du Centre de Traitement Principal de Villers-Saint-Paul.

Le Bureau

Il rassemble le **Président** et **19 Vice-présidents** élus au sein du Comité Syndical. Il a pour charge de préparer, avec l'aide des services du SMVO, les dossiers qui seront présentés à l'ensemble des membres du Comité Syndical. Il a également des compétences propres.

Les compétences du Bureau :

- > Les **marchés publics**.
- > Les **contrats et conventions diverses**.
- > Les **acquisitions foncières**.
- > Les questions concernant le **fonctionnement courant** du Syndicat.
- > **Les questions concernant le personnel** : la création de postes, le régime indemnitaire.

(*) Adhésion de la CC des SABLONS au 1^{er} janvier 2012.

LES MEMBRES DU BUREAU EN 2011



M. Philippe MARINI
Président

Agglomération de la Région
de Compiègne



M. Christian GRIMBERT
1^{er} Vice-Président
Commission d'appel d'offres
et D.S.P.

Communauté de Communes
de l'Agglomération Creilloise



M. Benoît LAMY
Vice-Président

Communauté de Communes
de l'Agglomération Creilloise



M. Patrick FLOURY
Vice-Président
G.T. suivi de la réalisation
du siège

Communauté de Communes
de la Basse Automne



M. Gérard DEGUISE
Vice-Président
G.T. communication

Communauté de Communes
du Pays Noyonnais



M. Marcel FOUET
Vice-Président
G.T. transport et quais de
transfert

Communauté de Communes
de la Plaine d'Estrées



M. Serge CARON
Vice-Président

Communauté de Communes
de La Ruraloise



M. Arnaud FOUBERT
Vice-Président

Communauté de Communes
du Pays de Valois



M. Benoît HAQUIN
Vice-Président
G.T. déchetteries

Communauté de Communes
du Pays de Valois



M. Robert LAHAYE
Vice-Président
G.T. valorisation énergétique
et suivi du C.T.P.

Communauté de Communes
des Pays d'Oise et d'Halatte



M. Serge MACUDZINSKI
Vice-Président
C.C.S.P.L

Communauté de Communes
Pierre Sud Oise



M. René MAHET
Vice-Président

Communauté de Communes
du Pays des Sources



Mme Corry NEAU
Vice-Présidente
Commission des finances
et de contrôle des comptes
Communauté de Communes
de l'Aire Cantilienne



M. Gérard BIDAULT
Vice-Président
G.T. prévention

Communauté de Communes
des Pays d'Oise et d'Halatte



M. Claude PERSANT
Vice-Président

Communauté de Communes
du Liancourtois - La Vallée Dorée



M. Jean-François HOUETTE
Vice-Président

Communauté de Communes
du Cœur Sud Oise



Mme Arielle FRANÇOIS
Vice-Présidente
G.T. collecte sélective

Agglomération de la Région
de Compiègne



M. Bernard HELLAL
Vice-Président
G.T. recycleries

Agglomération de la Région
de Compiègne



M. Alain LETELLIER (*)
Vice-Président

Communauté de Communes
des Sablons



M. Marc CHOISY
Vice-Président

Communauté de Communes
de l'Agglomération Creilloise

COMMISSIONS & GROUPES DE TRAVAIL

Parallèlement, et afin de préparer les dossiers en amont de ces réunions, plusieurs commissions et groupes de travail sont nécessaires à la préparation des différents sujets qui seront abordés par le Bureau et le Comité Syndical. Présidés par des Vice-présidents membres du bureau, ces commissions et groupes de travail préparent les dossiers avec les services du SMVO en vue de présenter des projets aboutis lors du Comité Syndical suivant.

Commission D'appel D'offres	Président Christian GRIMBERT
Commission D.S.P.	Président Christian GRIMBERT
C.C.S.P.L.	Président Serge MACUDZINSKI
Commission De Contrôle Des Comptes	Présidente Corry NEAU
Commission Des Finances	Présidente Corry NEAU

Les commissions

Jouent un rôle légal d'information et de contrôle. Certaines préparent les décisions des instances et d'autres informent les représentants des habitants sur le fonctionnement de l'élimination des déchets.

La commission d'appel d'offres

Elle rassemble 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants élus au sein du Comité Syndical. Elle se réunit 10 à 12 fois par an.

Son rôle

- > Analyser les offres proposées par les entreprises,
- > Examiner les demandes d'avenants aux marchés en cours.

La Commission de Délégation du Service Public

Rassemble également cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants élus au sein du Comité Syndical, ainsi que le représentant de la Direction Départementale de la Consommation de la Concurrence et de la Répression des Fraudes et le receveur du SMVO.

Son rôle

- > Traiter les demandes d'avenants au contrat de Délégation du Service Public d'exploitation du Centre de Traitement Principal.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux

Rassemble cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants dont trois sont des élus désignés au sein du Comité Syndical, et deux sont des représentants d'associations de consommateurs et de protection de l'environnement.

Son rôle

- > Examiner le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets
- > Examiner les projets de modification de mode de gestion.

La Commission de Contrôle des Comptes

Rassemble des élus désignés au sein du Comité Syndical. Elle a pour compétence l'examen des comptes du délégataire en charge de l'exploitation du Centre de Traitement Principal de Villers-Saint-Paul.

Son rôle

- > Examen des comptes du délégataire en charge de l'exploitation du Centre de Traitement Principal de Villers-Saint-Paul.

La Commission des Finances

Rassemble des élus désignés au sein du Comité Syndical.

Son rôle

- > Examen et préparation du débat d'orientation budgétaire et du budget.
- > Examen des demandes de modification du budget.

LES GROUPES DE TRAVAIL

Le groupe de travail «Prévention»

Le groupe de travail «Prévention» est présidé par Gérard BIDAULT.

Son rôle

- > Valider toutes les actions liées à la Prévention des Déchets.

Le groupe de travail «Communication»

Le groupe de travail «Communication» est présidé par Gérard DEGUISE.

Son rôle

- > Examiner et valider le plan de communication du SMVO, les campagnes thématiques, les publications.

Le groupe de travail «Transport et quais de transfert»

Le groupe de travail «Transport et quais de transfert» est présidé par Marcel FOUET.

Son rôle

- > Recevoir les visites sur les quais de transfert, examiner et valider les demandes des exploitants concernés par le transfert et le transport ferroviaire. Elaborer les cahiers des charges pour ces marchés.

Le groupe de travail «Collecte sélective»

Le groupe de travail «Collecte sélective» est présidé par Arielle FRANÇOIS.

Son rôle

- > Valider les principes de collecte sélective suivant les évolutions en matière de Collecte Sélective (CS) et du Contrat Eco-Emballages (EE).

Le groupe de travail Centre de Traitement Principal »

Ce groupe de travail est présidé par Robert LAHAYE.

Son rôle

- > Gérer le bon fonctionnement du Centre de Valorisation Énergétique et du Centre de Tri.

Le groupe de travail « Déchetteries »

Le groupe de travail «Déchetteries» est présidé par Benoît HAQUIN.

Son rôle

- > La gestion des déchetteries du réseau VERDI et des filières de traitement des déchets, et le compostage. Il élabore les cahiers des charges marchés et le suivi qualité du service en déchetteries.

Le groupe de travail « Suivi de la réalisation du nouveau siège »

Le groupe de travail «Suivi de la réalisation du nouveau siège» est présidé par Patrick FLOURY.

Son rôle

- > Traiter et suivre la construction d'un bâtiment pour accueillir les nouveaux bureaux de l'équipe administrative et technique.

Le groupe de travail « Recycleries »

Le groupe de travail «Recycleries» est présidé par Bernard HELLAL.

Son rôle

- > Réfléchir à la création et le développement d'un réseau de recycleries sur notre territoire et sur les conditions de fonctionnement avec notre réseau de déchetteries.

En plus des commissions organisées au sein du SMVO, il convient de citer :

La Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS)

Rassemble des élus, des représentants d'associations de protection de l'environnement et les représentants des services de l'Etat. Elle est présidée par le Sous-Préfet de Senlis et se réunit une à deux fois par an.

Son rôle

- > Respect de l'arrêté d'autorisation d'exploiter les installations, notamment les mesures dans l'environnement et les mesures à l'émission.

UN NOUVEAU SIEGE POUR LE SMVO

Depuis le 25 août 2011, les services du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise se sont installés dans leurs nouveaux locaux. Inauguré le 5 septembre 2011, le nouveau siège du SMVO se devait d'être à son image, exemplaire, novateur, peu consommateur d'énergie, et limitant les émissions de CO2.



Dès le lancement du concours d'architecte, en 2007, cet aspect était primordial dans le choix du cabinet qui serait retenu.

Ainsi, dès les premières réflexions sur le projet, les élus du SMVO ont souhaité que ce projet respecte les pré-requis pour être intégré dans le Programme de Recherche et d'Expérimentation sur l'Energie dans le Bâtiment, dénommé PREBAT suivi par l'ADEME au niveau national.

Axé sur la maîtrise énergétique des bâtiments, ce programme déploie ses efforts dans deux directions :

- > la modernisation des bâtiments existants,
- > la production de bâtiments neufs à haute performance énergétique.

Dans le projet du SMVO, l'objectif a été de réaliser un Bâtiment Basse Consommation d'énergie (cf. Site Internet: <http://www.prebat.net/>)

Ainsi, les nouveaux locaux du SMVO rassemblent plusieurs nouvelles techniques de construction qui doivent ainsi permettre d'obtenir de bons résultats en matière de consommation d'énergie.

- > Le toit du bâtiment est recouvert d'une membrane photovoltaïque, ce qui permet une production d'énergie de près de 24 750 kW.
- > Ce nouveau bâtiment intègre un système de chauffage innovant : une Pompe à Chaleur à absorption de gaz naturel qui permet de réduire de 25 % minimum l'énergie primaire utilisée par rapport à une chaudière à condensation.
- > L'isolation du bâtiment est assurée par une enveloppe conçue en murs Monomurs terre cuite avec une finition en panneaux « façon bois », une isolation en sous toiture et la mise en place de double vitrage à isolation renforcée à lame d'argon.
- > Le système de ventilation est un système à double flux réglable qui permet une récupération de chaleur par échangeur.

Afin de conforter cette volonté, une étude a été réalisée. Cette étude permet de déterminer les labels « Haute Performance Energétique » dont peut bénéficier ce bâtiment.

Le bâtiment peut prétendre aux labels Très Haute Performance Energétique et Bâtiment Basse Consommation.



Avantages d'un Bâtiment Basse Consommation (BBC) :

Si l'on fait un bilan de la consommation d'énergie des anciens locaux du SMVO (un étage de l'immeuble situé 3, rue de l'Anthémis à Compiègne), la consommation d'énergie était de 211 KWhep/m²/an, alors que celle du nouveau siège du SMVO est de **47,7** KWhep/m²/an. La consommation d'énergie est donc divisée par quatre.

Rejet en CO2 autorisé = 13 067 kg
CO2 rejeté = 6 370 kg

De la même façon, les rejets en CO2 représentent moins de la moitié des rejets autorisés sur un Bâtiment Basse Consommation.

Empreinte écologique :

Grâce à la production d'énergie générée par les panneaux photovoltaïques situés sur le toit, et à la conception d'un Bâtiment Basse Consommation consommée est réalisée. En effet, si l'on déduit de l'énergie dépensée, l'énergie fabriquée par les panneaux photovoltaïques situés sur le toit, la consommation d'énergie est quasiment réduite de moitié (51 056 - 24 750 = 26 306 KWh) par cette production d'énergie.

Production d'énergie dite primaire * : 63 840 Wep/an
Production d'énergie consommable : 24 750 KWh/an
Consommation d'énergie du bâtiment : 51 056 KWh/an

(*) Il existe un différentiel important entre l'énergie primaire produite et l'énergie consommable (facteur de 2,58 pour l'électricité).

Un bâtiment durable :

Surface du terrain : 1819 m²

Surface au sol : 922 m²

SHON : 1158 m²

Nombre de bureaux potentiels : 28

Nombre de bureaux occupés en bureaux : 26

Nombre de collaborateurs au siège : 27
(sur un effectif de 80 personnes)

Nombre d'arbres : - à l'intérieur : 5
- à l'extérieur : 25

PARTICULARITES

Ce bâtiment se veut ouvert vers l'extérieur. Une grande salle d'exposition vitrée, d'une capacité d'accueil de plus de 50 personnes se trouve à l'entrée du bâtiment.

Cette salle d'exposition présentera des animations faisant référence aux déchets.

Le budget réservé à cette opération était de 2 677 500 euros H.T. comprenant les études, l'acquisition du terrain, la construction du bâtiment et les aménagements extérieurs.

La participation de l'Europe à travers le FEDER représente 3,33 % de ce montant soit 89 238 euros, et la participation de l'ADEME et du Conseil régional de Picardie à travers le FREME représente 1,67 % soit 44 619 euros.

2

REPÈRES 2011

> Repères 2011

Le constat fait en 2010 sur l'évolution des tonnages des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) sur le territoire du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise se confirme en 2011. En 2011, 123 772 t d'OMR ont été collectées soit 2,88 % de moins qu'en 2010. La collecte sélective quant à elle, progresse de 3,38 %, tandis que les apports en déchetteries ont augmenté nettement de 16,87 %.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

274 255 tonnes de déchets ménagers traités

Déchets ménagers collectés

Ordures ménagères résiduelles	45 %	123 772 t (*)
Collecte sélective (EMB, JRM, Verre)	11 %	30 744 t
Déchetteries VERDI (dont déchets verts)	35 %	95 471 t
Déchets Verts (municipaux, porte à porte)	9 %	24 268 t

Filières

Tri et recyclage	26,5 %	72 721 t
Valorisation organique	16,5 %	45 280 t
Valorisation énergétique	49,5 %	135 598 t
Enfouissement	7,2 %	19 732 t
Traitement	0,2 %	668 t

Valorisation

Valorisation matière (Déchets du tri et Déchetteries)	72 721 t
Valorisation matière des sous produits de la valorisation énergétique (Mâchefers, métaux, PSR...)	31 407 t
Valorisation organique	42 280 t
Valorisation énergétique	125 693 MWh
dont Production d'électricité	74 682 MWh
Vapeur vendue	51 011 MWh

INDICATEURS FINANCIERS

Budget 2011

Total dépenses :	38 616 432 €
Fonctionnement :	30 280 158 €
Investissement :	8 336 274 €

Contribution totale des adhérents

Centre de Valorisation Énergétique + déchetteries + déchets verts (par habitant)	45 € (**)
Évolution 2007/2011	- 4 %

(*) Tonnage reçu aux quais de transfert et CVE.
(**) En Euros constants.

274 255 tonnes de déchets ménagers 626,20 kg/hab

COLLECTE A DOMICILE

(hors encombrants en porte à porte)

COLLECTE**Ordures ménagères résiduelles (*)**

(123 772 tonnes → 282,60 kg / hab)

**Emballages**

(10 306 tonnes → 23,54 kg / hab)

**Journaux / Magazines**

(9 471 tonnes → 21,63 kg / hab)

**Déchets Verts porte à porte**

(18 080 tonnes → 41,28 kg / hab)

161 629 tonnes → 369 kg / hab**AUTRES COLLECTES****Déchets verts des services techniques des communes**

(6 188 tonnes → 14,13 kg / hab)

**Collecte du Verre**

(10 967 tonnes → 25,04 kg / hab)

17 155 tonnes → 39,16 kg / hab**COLLECTE EN DECHETTERIE****Ferrailles**
3 694 tonnes
8,43 kg/hab**Encombrants incinérables**
12 082 tonnes
27,58 kg/hab**Déchets Verts**
21 012 tonnes
47,97 kg/hab**Pneus**
139 tonnes
0,31 kg/hab**Textiles**
143 tonnes
0,32 kg/hab**Bois**
7 930 tonnes
18,10 kg/hab**DDS ***
669 tonnes
1,52 kg/hab**Cartons**
4 tonnes**Encombrants non incinérables**
19 680 tonnes
44,93 kg/hab**D3E**
2 301 tonnes
5,25 kg/hab**Piles**
16 tonnes
0,03 kg/hab**Amiante**
51 tonnes
0,11 kg/hab**Terres et Gravats**
27 523 tonnes
62,84 kg/hab**Huiles de vidange**
122 tonnes
0,27 kg/hab**Batteries**
105 tonnes
0,23 kg/hab

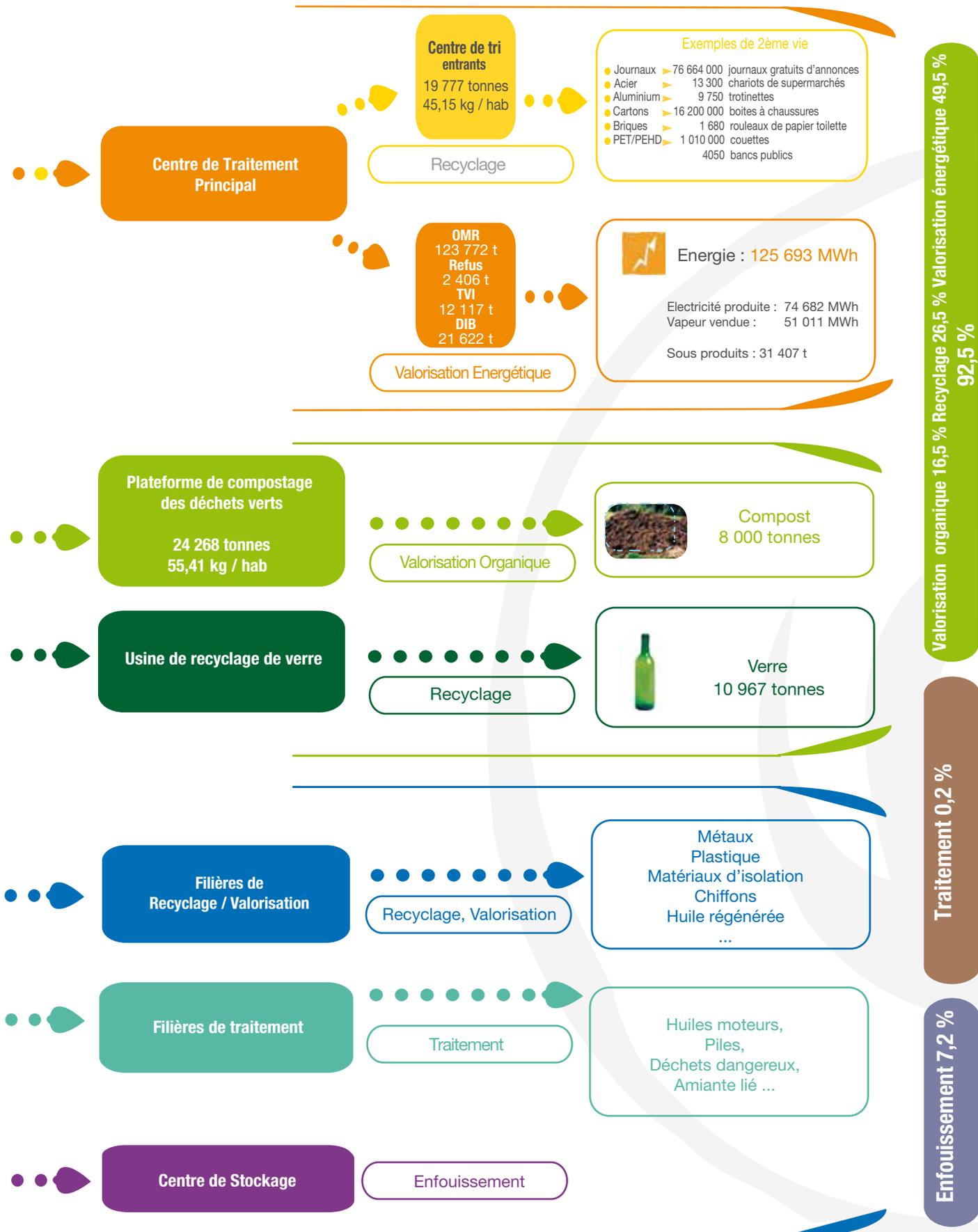
* Déchets Diffus Spécifiques

95 471 tonnes → 217,98 kg / hab

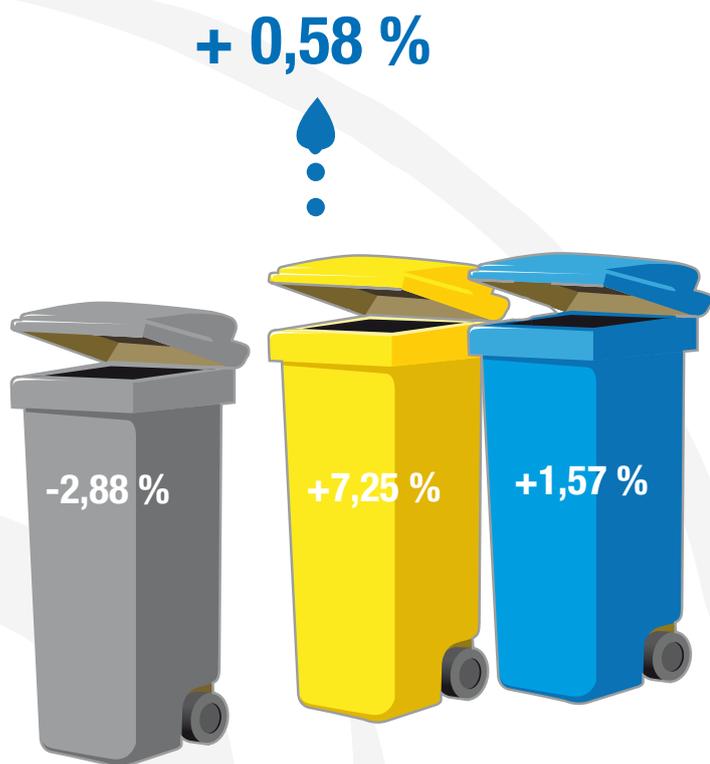
(*) Tonnage reçu aux quais de transfert et CVE.

RECYCLAGE & VALORISATION

2ème VIE DES MATERIAUX



> Évolution de la production des déchets ménagers et assimilés



COLLECTE EN PORTE A PORTE

2011 : 143 549 t (327,80 kg/h)

OMR (*)	EMBALLAGES	PAPIERS
123 772 t	10 306 t	9 471 t
- 2,88 %	+7,25 %	+ 1,57 %

2010 : 146 373 t (335,20 kg/h)

OMR (*)	EMBALLAGES	PAPIERS
127 439 t	9 609 t	9 325 t

(*) Tonnage reçu aux quais de transfert et CVE.



COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

2011 : 103 507 t (236 kg/h)

DÉCHETTERIES	DÉCHETS VERTS	VERRE
95 471 t dont déchets verts 21 012 t	45 280 t dont déchets verts des déchetteries 21 012 t	10 967 t
+ 16,87 %	+ 3,31 %	+ 1,51 %

2010 : 93 793 t (215 kg/h)

DÉCHETTERIES	DÉCHETS VERTS	VERRE
81 686 t dont déchets verts 17 918 t	43 831 t dont déchets verts des déchetteries 17 918 t	10 804 t

**Augmentation
des apports en
déchetteries****+ 16,87 %**2011 : 95 471 t
2010 : 81 686 t**Augmentation
de la collecte
des emballages****+ 7,25 %**2011 : 10 306 t
2010 : 9 609 t**Baisse des
ordures
ménagères
résiduelles****- 2,88 %**2011 : 123 772 t
2010 : 127 439 t**LES GISEMENTS EN 2011**

Depuis plusieurs années, les tonnages d'ordures ménagères résiduelles traités sur le territoire du SMVO diminuent de manière quasiment équivalente chaque année.



En 2011, on observe une baisse de la production des ordures ménagères résiduelles de 2,88 %. Cette baisse continue de la production d'ordures ménagères résiduelles depuis 2006 va dans le sens des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement.

Par ailleurs, les tonnages de collecte sélective progressent. On observe une

progression des tonnages d'emballages recyclables, une légère hausse des tonnages de journaux revues magazines et des tonnages de verre.

Les déchets acceptés en déchetterie ne cessent d'augmenter que ce soit en matière de tonnages ou de types de déchets.

De nouvelles «REP» (Responsabilité Elargie du Producteur), visant à augmenter le recyclage et la valorisation des déchets, naissent et obligent à accepter de nouveaux types de déchets dans les déchetteries.

Le programme de prévention des déchets et plus précisément les actions de promotion du compostage font progresser la part de valorisation organique.



3

LE CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



> Quand les déchets deviennent source d'énergie !

La valorisation énergétique consiste à extraire d'un gisement de déchets son pouvoir calorifique pour produire de l'énergie (thermique et électrique) et des sous-produits valorisables (mâchefers, métaux ferreux et non ferreux).

Le Centre de Valorisation Energétique de Villers-Saint-Paul **produit de l'énergie** utilisée de différentes façons :

- **par la production d'électricité :**
après conversion dans une turbine permettant d'alimenter les besoins de l'installation ou de fournir de l'électricité au réseau EDF,
- **par la production de vapeur :**
utilisée dans le process des industries locales (VSP Utilities) et bientôt dans le réseau de chaleur de la Ville de Nogent-sur-Oise.

Les mâchefers, résidus de la combustion, après maturation sont utilisés en sous couche routière.

159 896 t
de déchets
réceptionnés

OMR
123 516 t (*)

Refus de tri
2 406 t

TVI
12 117 t

DIB
21 622 t

**Valorisation
Energétique**

51 011 MWh
de vapeur
vendue

74 682 MWh
d'électricité
produite

1
délégation de
service public
confiée à
ESIANE

(*) Tonnage reçu aux CVE.

HAUTE PERFORMANCE ENERGETIQUE

La Haute Performance Energétique permet au SMVO de bénéficier d'une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) à taux réduit. En effet, pour bénéficier d'une TGAP à taux réduit sur le traitement des déchets, l'installation doit cumuler au moins deux des trois critères suivants :

- 1) la Haute Performance Energétique,
 - 2) la Certification Qualité Environnementale,
 - 3) émission de Nox $< 80 \text{ mg/Nm}^3$,
- ainsi que le choix du transport alternatif.

Le Centre de Valorisation Energétique de Villers Saint Paul présente les deux premières caractéristiques et a fait le choix du transport alternatif. Le SMVO bénéficie donc du plus faible taux de TGAP.

La Haute Performance Energétique s'obtient en cumulant deux modes d'utilisation de la vapeur produite : sous forme de vapeur pour la plate-forme chimique voisine ou le futur réseau de chauffage urbain et sous forme d'électricité via le turboalternateur.

La performance énergétique d'un centre de valorisation se mesure tous les ans, selon les conditions d'exploitation constatées.

Les installations sont considérées comme des centres de valorisation énergétique si leur rendement est égal ou supérieur à 0,60 pour les installations en fonctionnement et autorisées conformément à la législation communautaire applicable avant le 1^{er} janvier 2009.

Le centre de valorisation énergétique de Villers Saint-Paul, autorisé avant le 01/01/2009, est donc à double titre considéré comme présentant une performance énergétique élevée.

Pour l'année 2011, le calcul de la performance énergétique, hors auto-consommation de l'usine pour la vapeur, donne le résultat suivant : $Pe = 76,10 \%$.

L'installation de compteurs d'énergie agréés, réalisée en 2011, permettra pour les années ultérieures de prendre en compte l'énergie autoconsommée par l'usine, portant ce taux à environ 95 %.



En 2011, les services du Syndicat ont présenté aux élus l'intérêt de développer la vente de vapeur, produite par le Centre de Valorisation Énergétique pour alimenter le réseau de chauffage urbain de la commune de Nogent sur Oise, offrant au syndicat :

- > une diversification des débouchés de vente d'énergie depuis le CVE, pour les sécuriser d'une part et pour consolider la légitimité du positionnement du Centre de valorisation en milieu urbain, venant renforcer ainsi la vente de vapeur à la plate-forme chimique voisine (contrat conclu entre ESIANE et VSPU).
- > l'amélioration et la sécurisation du niveau de haute performance énergétique du CVE, dans le but de mieux assurer l'application d'une TGAP à taux réduit.

Cette diversification pourrait prendre la forme de livraison d'eau chaude aux réseaux de chauffage urbain existants des communes de :

- > Nogent sur Oise (besoin annuel de 42 500 MWh jusqu'à 52.000 MWh) : le réseau est propriété de la commune ; l'exploitant en est DALKIA.
- > Villers Saint Paul (besoin annuel 4 000 MWh) : le réseau est propriété de Oise Habitat ; l'exploitant en est DALKIA ; le contrat d'affermage a été transformé en concession et la Délégation de Service Public (DSP) a été renouvelée l'année passée (le contrat porte sur l'ensemble du parc Oise Habitat de l'Agglomération Creilloise).

En ce qui concerne Nogent sur Oise : tous les besoins en énergie thermique ne peuvent pas être couverts par le CVE, afin de garantir la production électrique de l'installation vendue ensuite à EDF.

En hiver en particulier, l'énergie serait produite conjointement avec une cogénération au gaz (présente dans la chaufferie de Nogent), l'appoint ou le secours étant assuré par une chaudière au gaz.

Le CVE participerait donc, sur l'année, à hauteur de 37 000 MWh.

Une 1ère étude de faisabilité a été confiée au bureau d'ingénierie INGEVALOR début 2010 afin de définir le projet de livraison de chaleur :

- > faisabilité technique et estimation des investissements d'une part ;
- > analyse de l'équilibre économique du projet d'autre part.

A l'issue de cette étude, le SMVO a lancé une consultation pour une prestation de maîtrise d'œuvre qui a été confiée au même bureau d'études, en juin 2011.



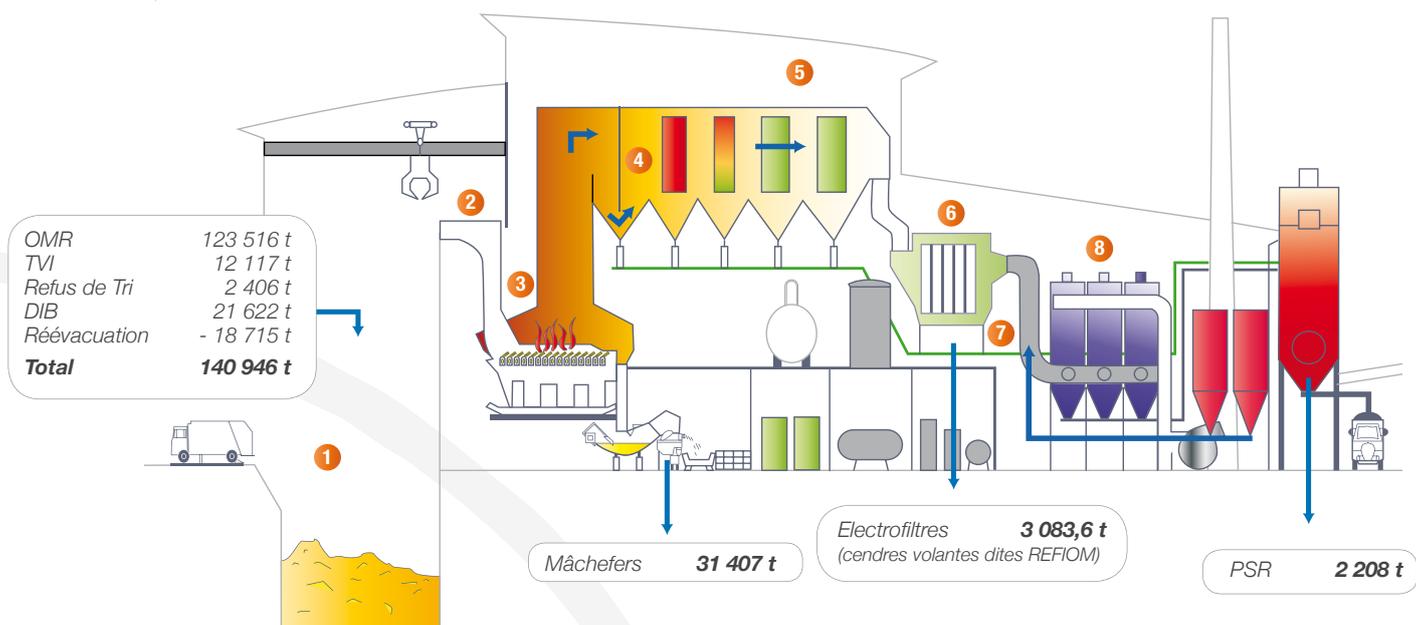
Cette mission comprenait, en tranche ferme, l'avant-projet (AVP) afin de définir une solution technico-économique qui satisfasse l'ensemble des intervenants : le SMVO, la Ville de Nogent-sur-Oise, et notre délégataire de service public, Esiane :

- > le SMVO et la ville de Nogent sur Oise pour le montant des investissements à réaliser, chacun en ce qui le concerne,
- > Esiane, afin de proposer un prix de vente pour la livraison de chaleur au réseau de chauffage urbain, qui ne remette pas en cause l'équilibre économique de la DSP. En effet, tout volume de vapeur soutiré avant « turbinage » engendre une moindre production d'énergie électrique.



Une convention tripartite liant le SMVO, Esiane et la Ville de Nogent sur Oise, a été approuvée par les élus du Syndicat en janvier 2012 et signée le 29 mars 2012 par Philippe MARINI, Président du SMVO, Jean-François DARDENNE, Maire de Nogent-Sur-Oise et Hubert GARIN, Président d'Esiane.

FONCTIONNEMENT DU CVE



L'incinération

- 1 Après déchargement du train à leur arrivée au centre de traitement principal, les déchets non recyclables sont amenés au centre de valorisation énergétique et déversés dans la fosse de réception.
- 2 Un grappin reprend les déchets et les déverse dans les trémies qui alimentent les deux fours.
- 3 A l'intérieur des fours, les déchets sont répartis sur la grille et leur combustion s'effectue en une heure environ.

La valorisation énergétique

- 4 Les gaz chauds issus de la combustion circulent dans une chaudière. L'échange thermique qui en résulte permet de produire de la vapeur.
- 5 La vapeur alimente un groupe turbo-alternateur à condensation qui permet une valorisation optimisée grâce à la cogénération, c'est à dire la production de deux types d'énergie : l'électricité (revendue à EDF) et la vapeur revendue à VSPU (plate-forme chimique).

Le traitement des fumées s'organise

- 6 Le passage dans l'électrofiltre permet le captage des cendres volantes et poussières.
- 7 Le « lavage » des fumées s'effectue suivant un procédé dit sec avec du bicarbonate de sodium.
- 7 Une injection de charbon actif permet la captation des dioxines/furanes et du mercure.
- 8 Les métaux lourds sont piégés dans le filtre à manches.

LES RESIDUS DE TRAITEMENT

Production de mâchefers

La production de mâchefers issus de l'incinération en 2011 s'élève à 31 407 t, dont :

- > 3 095 t de métaux ferreux,
- > 249 t de métaux non ferreux
- > 296 t d'encombrants
- > 27 767 t de mâchefers déferrillés valorisés en techniques de sous-couches routières.

Les mâchefers sont envoyés sur la plateforme MRVO, située à Saint Leu d'Esserent. L'ensemble de la production de mâchefers répond à la norme NF X 31-210.

Production de cendres volantes (REFIOM) et Produits Sodiques Résiduels (PSR).

- > 3 083 t de REFIOM produites représentant 2,22 % du tonnage entrant. Ces REFIOM sont traitées en centre de stockage autorisé de classe 1, à Villeparisis.
- > Les PSR représentent 2 208 t soit 1,59 % du tonnage entrant. Ils sont captés dans des filtres à manches et sont composés principalement de bicarbonate de sodium et charbon actif, revalorisés par la société RESOLEST, Rosières aux salines (54).

PRODUCTION D'ÉNERGIE

HEURES DE MARCHÉ	DISPONIBILITÉ	ARRÊTS TECHNIQUES		PRODUCTION DE VAPEUR (TONNES)	TONNAGES DÉCHETS TRAITÉS
		Nombre	Durée		
Ligne n°1					
7 332 h 10	83,70 %	36	1 427 h 50	225 442	70 699
Ligne n°2					
7 354 h 10	83,95 %	42	1 405 h 50	223 910	68 502

La livraison de vapeur auprès de VSPU (plateforme chimique voisine) s'élève à 64 392,50 t en 2011 (correspondant à 51 011 MWh thermiques), soit une baisse de plus de 9,96 % par rapport à 2010. Le Groupe Turbo Alternateur a fonctionné 8 335 h, soit une disponibilité de l'équipement de 95,16%.

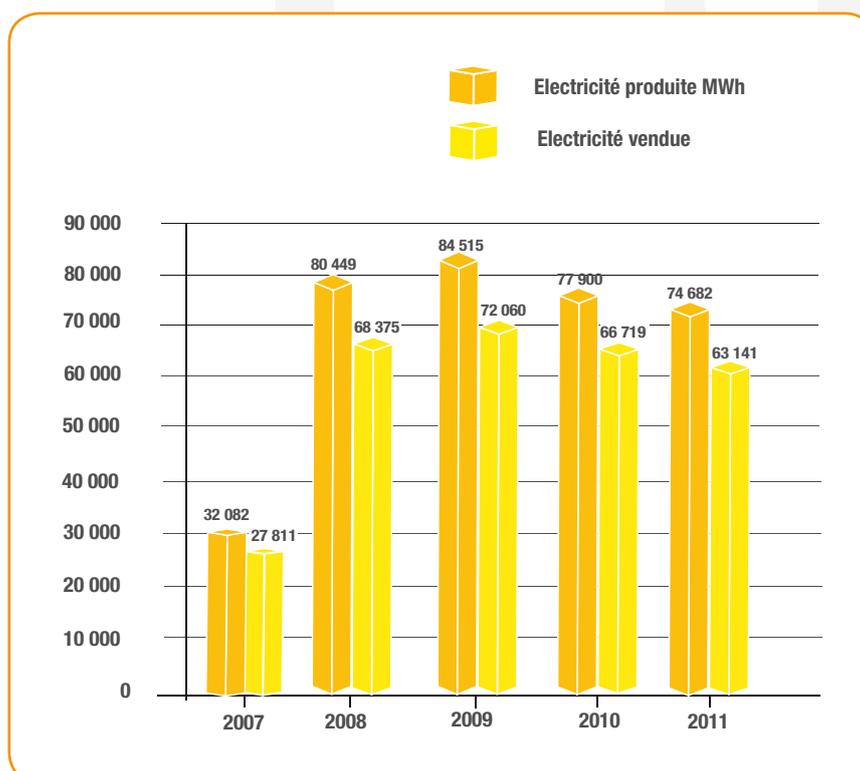
On peut noter une augmentation du temps de fonctionnement par rapport à 2010 de 314 H.

Production électrique : 74 682,550 MWh électriques contre 77 900 MWh en 2010.

Autoconsommation sur site : 11 541,165 MWh électriques.

Vente électrique : 63 141,415 MWh contre 66 719,080 MWh en 2010.

Achat d'électricité sur le site : 352, 492 MWh.



EXPLOITATION DU CVE

L'exploitation du Centre de Valorisation Énergétique de Villers Saint-Paul a été confiée par le SMVO à la société ESIANE (Groupement TIRU / NOVERGIE), qui détient jusqu'en 2017, un contrat de Délégation de Service Public du site, qui reste propriété du SMVO.

Ce Centre de Valorisation Énergétique est autorisé par arrêté préfectoral à traiter au maximum 173 250 tonnes de déchets dont le pouvoir calorifique est de 2100 kcal/kg.

La capacité maximum du centre de valorisation énergétique inscrite dans l'arrêté préfectoral est de 157 500 tonnes de déchets d'ordures ménagères et, est limitée à 173 250 tonnes en ajoutant des Déchets Industriels Banals de l'Oise (DIB).

En 2011, le Centre de Valorisation Énergétique de Villers Saint-Paul a reçu 138 039 tonnes (OM + TVI⁽¹⁾ + refus de tri) de déchets d'ordures ménagères et 21 622 t de DIB.

Sur le tonnage réceptionné (159 661 t), 18 715 tonnes ont été ré-évacuées pendant l'arrêt technique annuel, pour être stockées sur d'autres installations pendant les travaux.

On note une baisse du tonnage des OM (-2 430 t) et des DIB (-298 t), mais une hausse du tonnage des TVI (+1 324 t) et des refus de tri (+232 t).

La modification des apports entraîne une hausse du pouvoir calorifique des déchets traités ce qui impacte directement la capacité thermique des installations.

Les apports de DIB ont été adaptés aux capacités d'incinérer de l'installation, impactées par la hausse du pouvoir calorifique mais aussi par des arrêts inopinés suite à de nombreuses fuites de chaudières.

Des travaux de rénovation des chaudières sont prévus en 2012.

La politique de prévention menée par le SMVO et ses adhérents depuis 2006, a sans doute contribué à la baisse du poids moyen de la poubelle des habitants du SMVO, et a donc permis de maîtriser les apports en ordures ménagères résiduelles au centre de valorisation énergétique. En complément, les nouvelles filières mises en place (D3E⁽²⁾, bois...) et le choix de « toujours plus valoriser » les déchets du territoire permettront encore d'optimiser cette installation.

Quantités entrantes et traitées en tonnes

TONNES	2010	2011
Ordures Ménagères résiduelles (OMR)	125 946	123 516
Encombrants de déchetteries (TVI)	10 793	12 117
Déclassement / refus de tri	2 174	2 406
(1) Total déchets ménagers	138 913	138 039
(2) Déchets Industriels Banals (DIB)	21 920	21 622
Total déchets (1+2)	160 833	159 661
Evacuation des tonnages pour arrêts techniques (entretien)	-16 461	-18 715
Total traité	144 372	140 946

(1) TVI : Tout Venant destiné à la valorisation énergétique

(2) D3E : Déchet d'Équipement Électrique et Électronique

L'exploitation du Centre de Valorisation Energétique de Villers Saint-Paul est étroitement contrôlée et surveillée, non seulement par les services du SMVO, qui s'entourent d'auditeurs extérieurs, mais aussi par les services de l'État (DREAL) et des représentants des communes voisines et des associations environnementales. La Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) s'est réunie le 4 avril 2011.

Les membres de la CLIS pour le centre de traitement principal de déchets ménagers situé à Villers-Saint-Paul sont nommés par le Préfet de l'Oise :

5 représentants des services de l'État :

- > 2 membres de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, dont le directeur ou son représentant,
- > 2 membres de la Direction Départementale des Territoires, dont le directeur ou son représentant,
- > 1 inspecteur des Installations Classées ou son représentant.

5 représentants des élus et collectivités territoriales :

- > le président de la Communauté d'Agglomération Creilloise ou son représentant,
- > le président du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise ou son représentant,
- > le président du Conseil Général ou son représentant,
- > le maire de la commune de Villers-Saint-Paul ou son représentant,
- > le maire de la commune de Rieux ou son représentant.

5 représentants des associations de protection de l'environnement :

- > 2 membres du Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise (ROSO), dont le président ou son représentant,
- > 2 membres de l'association "Alerte aux Déchets", dont le président ou son représentant,
- > 1 membre de l'Association de Lutte pour l'Environnement en Picardie (ALEP), le président ou son représentant,

5 représentants de l'exploitant ESIANE

- > le directeur de la société ou son représentant,
- > 4 membres représentants.

Les enjeux du Centre de Valorisation Energétique

- > Préserver les installations (four / chaudière) en améliorant, notamment, la protection des fours et chaudières.
- > Améliorer la performance énergétique (vente de chaleur pour le réseau de Nogent sur Oise).
- > Mettre en service le comptage d'énergie autoconsommée.
- > Optimiser le process (consommation d'eau, suivi de l'injection de réactif).
- > Mettre l'installation aux normes : suivi des dioxines furanes, protection contre la foudre.
- > Réaliser les équipements permettant la livraison de chaleur au réseau urbain de Nogent-sur-Oise.

4

LES DÉCHETTERIES DU RÉSEAU VERDI





> Forte progression des apports dans les déchetteries

Accueillant l'ensemble des déchets (encombrants, gravats, ferrailles, déchets verts, déchets spéciaux...), les déchetteries permettent de mieux les gérer et de les valoriser en les orientant vers une filière adaptée. Avec 22 sites en 2011, le réseau s'est densifié, contribuant ainsi à l'augmentation des apports dans les déchetteries. Un usager a apporté en moyenne 216 kg de déchets à la déchetterie en 2011, contre 138 kg en 2006 et 187 kg en 2010, soit 78 kg de plus en six ans, avec une progression très prononcée entre 2010 et 2011 (+ 29 kg/an/hab).

Augmentation des apports
16,87 %

22
déchetteries
en service

10
déchetteries
équipées d'un
espace recyclerie

663 359
visites

95 471 t
collectées

12 082 t
en énergie

21 012 t
en compostage

41 978 t
en recyclage

19 732 t
stockées

668 t
Incinérées

82,9%
valorisés

53
emplois

50
agents

3
coordonnateurs

> UN RÉSEAU DE 22 DÉCHETTERIES (*)

Le Syndicat Mixte compte une déchetterie pour 19 892 habitants en 2011, contre une pour 47 402 habitants en 2006. Ces équipements permettent aux particuliers mais aussi aux artisans et commerçants de déposer les déchets volumineux qui ne peuvent être collectés, lors de la collecte des ordures ménagères. Ces déchets sont ensuite valorisés.

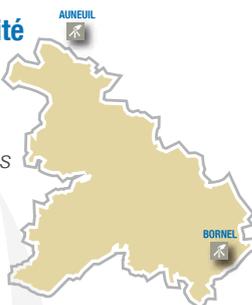
GESTION ET FONCTIONNEMENT

Les déchetteries sont destinées aux déchets occasionnels ou volumineux ne pouvant être collectés par le service d'enlèvement des ordures ménagères. Ces équipements accueillent dans des bennes séparées les gravats, végétaux, huiles de vidange, ferrailles, encombrants, piles, batteries, bois, D3E et déchets dangereux des ménages (pots de peinture, solvants...).

Selon leur nature, les matières collectées sont envoyées vers les filières de recyclage, de valorisation matière ou d'enfouissement.

Un service de proximité

- > Une bonne desserte du territoire : une déchetterie à moins de 10 minutes de chez vous.
- > Ce service gratuit est basé sur l'apport volontaire et participe à la protection de l'environnement et à la réduction des dépôts sauvages.
- > 10 déchetteries sont équipées d'un espace recyclerie.

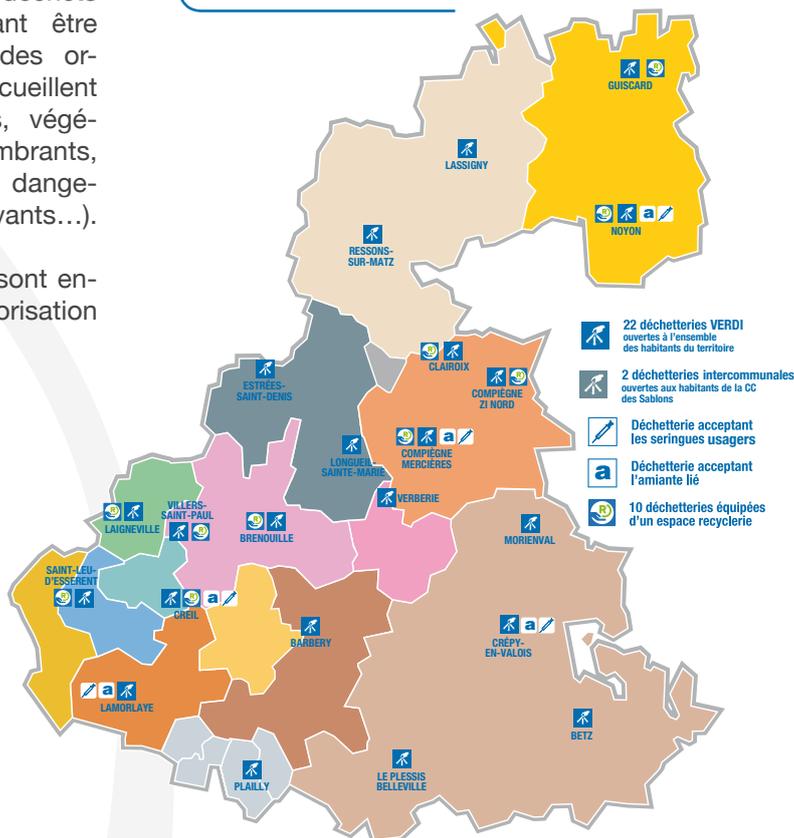


Ouverture des déchetteries :

du mardi au samedi 9h à 12h et de 14h à 18h

le dimanche de 9h à 12h.

Fermeture : les lundis et jours fériés



- 22 déchetteries VERDI ouvertes à l'ensemble des habitants du territoire
- 2 déchetteries intercommunales ouvertes aux habitants de la CC des Sablons
- Déchetterie acceptant les seringues usagées
- Déchetterie acceptant l'amiante lié
- 10 déchetteries équipées d'un espace recyclerie

LES AGENTS DE DÉCHETTERIES

Depuis 2010, toutes les déchetteries du réseau VERDI sont exploitées en régie pour l'accueil du public. En effet, depuis le 1er janvier 2010, les déchetteries d'Estrées-Saint-Denis, Clairoix, Longueil-Sainte-Marie, Ressons-sur-Matz et Verberie ont été reprises en régie.

Ceci a nécessité l'embauche de 4 agents de déchetteries supplémentaires (agents repris auprès de VEOLIA Propreté en CDI).

Le service déchetteries nécessite :

- > 50 agents d'exploitation,
- > 3 coordonnateurs de secteur.

LES BENNES ET LEUR TRANSPORT

Le réseau de déchetteries représente la gestion d'un parc de 300 bennes de 30 m³ et de 15 m³ pour accueillir les déchets apportés par les usagers.

Leur entretien et leur maintenance sont confiés au prestataire de transport VEOLIA Propreté.

Le marché avec le prestataire de transport VEOLIA Propreté est renouvelé depuis le 1er juillet 2010.

(*) Sans compter celles de Bornel et d'Auneuil, utilisées par la Communauté de Communes des Sablons et gérées par d'autres opérateurs.

PLAILLY : NOUVELLE GÉNÉRATION DE DÉCHETTERIES

La déchetterie de Plailly, 22^{ème} déchetterie du réseau VERDI a été inaugurée le 5 novembre 2011, après 10 mois de travaux.

Elle présente des particularités, que ce soit en matière de dimensionnement, de sécurité de l'usager et de l'agent, de service aux usagers mais aussi de qualité environnementale.



LES SPÉCIFICITÉS

Afin d'améliorer le service offert aux usagers et de faciliter l'exploitation par les agents de déchetteries, la déchetterie de Plailly comprend des modifications concernant notamment :

L'accueil des usagers

- > Voirie de desserte plus longue,
- > Installation d'un robinet de puisage à l'extérieur du bâtiment.

Le bureau d'accueil

- > Une surface augmentée à 23 m²,
- > Une grille à la place du volet roulant de l'entrée.

Les locaux humides : une kitchenette et des sanitaires

- > Surface augmentée à 12 m²,
- > Ajout d'une fenêtre.

Les locaux techniques

- > Un bâtiment pour le stockage des Déchets Dangereux des Ménages de 14 m² en remplacement d'une armoire,
- > Un bâtiment de 31 m² pour le stockage des D3E et du transpalette,

- > La réalisation d'une placette en béton désactivé au centre pour accueillir les différents conteneurs tels que les bacs de collecte sélective, les fûts pour les piles, les bacs pour les tubes néons, les collecteurs d'huiles...

La sécurité

- > Les garde-corps sur tous les quais avec un dispositif spécifique pour les 2 quais dédiés aux gravats, afin de respecter les normes en matière de risque de chutes (norme NF P01-012), la hauteur des quais a été augmentée pour avoir un garde-corps d'une hauteur de 0,70m et d'une profondeur (épaisseur) de 0,60m.

LES MARCHÉS DE TRAITEMENT

Au total, ce sont 95 471 tonnes de déchets acceptés dans les déchetteries en 2011, contre 81 686 tonnes en 2010, soit une progression de plus de 16,87 %.



Marchés de traitement		2010	2011
Déchets Verts	Tonnes	17 918	21 012
Terres et Gravats	Tonnes	19 481	27 523
TVE	Tonnes	20 034	19 680
TVI	Tonnes	10 793	12 082
Bois	Tonnes	6 561	7 930
Cartons	Tonnes	4	4
Ferrailles	Tonnes	3 804	3 694
Déchets Dangereux des Ménages ^(*)	Tonnes	610	669
Amiante	Tonnes	51	51
Batteries	Tonnes	100	105
D3E	Tonnes	1 980	2 301
Piles usagées	Tonnes	18	16
Huiles moteur	Tonnes	118	122
Pneus	Tonnes	122	139
Textiles	Tonnes	92	143
TOTAL		81 686	95 471
Nombre de visites		586 189	663 359
Ratio par visite	kg/visite	139,3	143,9

^(*) hors batteries.



> 2011 : Evolution de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), rubrique 2710 pour les déchetteries

Un projet de décret et d'arrêtés est en cours de rédaction pour fixer les nouvelles prescriptions techniques et réglementaires sur les sites soumis au régime de la déclaration, de l'enregistrement ou de l'autorisation.

Les premières informations indiquent une modification significative des surfaces permettant de déterminer à quel régime chaque déchetterie est soumise, avec la prise en compte, désormais des surfaces d'espaces verts.

Cela aura une conséquence non négligeable pour le réseau de déchetteries : en effet, la majorité des sites serait soumise aux régimes de l'enregistrement et/ou de l'autorisation.

Actuellement, toutes nos déchetteries sont sous le régime de la déclaration. Ce changement de régime implique des contraintes plus importantes, notamment un suivi de la DREAL, la nécessité de faire des mesures de bruit, d'analyser les rejets, de tenir à jour des registres de suivi des déchets, de mettre en conformité nos installations (garde corps sur les quais, signalisation verticale et horizontale,...).

PROJETS 2012

Travaux :**Déchetterie de Crépy en Valois :**

Un terrain potentiel a été identifié pour reconstruire la déchetterie de Crépy-en-Valois. Le SMVO travaille avec la ville de Crépy-en-Valois en vue de l'acquisition et de la viabilisation de ce site.

Déchetterie sur le territoire de la CC des Trois Forêts :

Les déchetteries les plus proches, celles de Lamorlaye et de Barbery, sont situées sur le territoire de l'Aire Cantilienne et de Cœur Sud Oise. Les services du Syndicat se sont rapprochés de la collectivité pour trouver un terrain qui puisse convenir.

Déchetterie dans le secteur Nord :

L'objectif est de compléter la desserte de la CC du Pays des Sources et soulager la déchetterie de Noyon fortement fréquentée. Un terrain a été proposé par la Communauté de Communes d'Ecuvilly et est à l'étude.

Contrôle d'accès :

Pour améliorer le contrôle des usagers des déchetteries, un système de cartes d'accès informatisé a été mis en place en septembre 2011. Ce système doit permettre d'analyser aussi les apports réalisés dans les déchetteries et d'optimiser la gestion des déchetteries et des bennes en fonction des apports.

Information et sécurité :

Orienter l'utilisateur vers les bonnes bennes et l'informer des exutoires et modes de traitement (meilleure signalétique),

Renforcer le confort et la sécurité des usagers :

- installation de panneaux informatifs sur les risques et la sécurité,
- modification de la hauteur de garde corps (limiter les risques de chute),
- réalisation de marquages au sol,
- élargissement des voies de circulation.



5

LES DÉCHETS VERTS



> Les déchets verts (Porte à porte et Services Techniques)

Les déchets verts collectés en porte à porte ou par les services techniques des collectivités sont apportés sur des plates-formes locales pour y être valorisés.

En 2011, on observe une baisse des tonnages des déchets verts collectés en porte à porte et par les services techniques des collectivités, mais parallèlement les apports volontaires de déchets verts en déchetteries augmentent.



LES DIFFÉRENTS MODES DE COLLECTE

Sur le territoire du SMVO, la valorisation organique des déchets sous forme de compostage se réalise pour quatre flux de déchets ménagers différents :

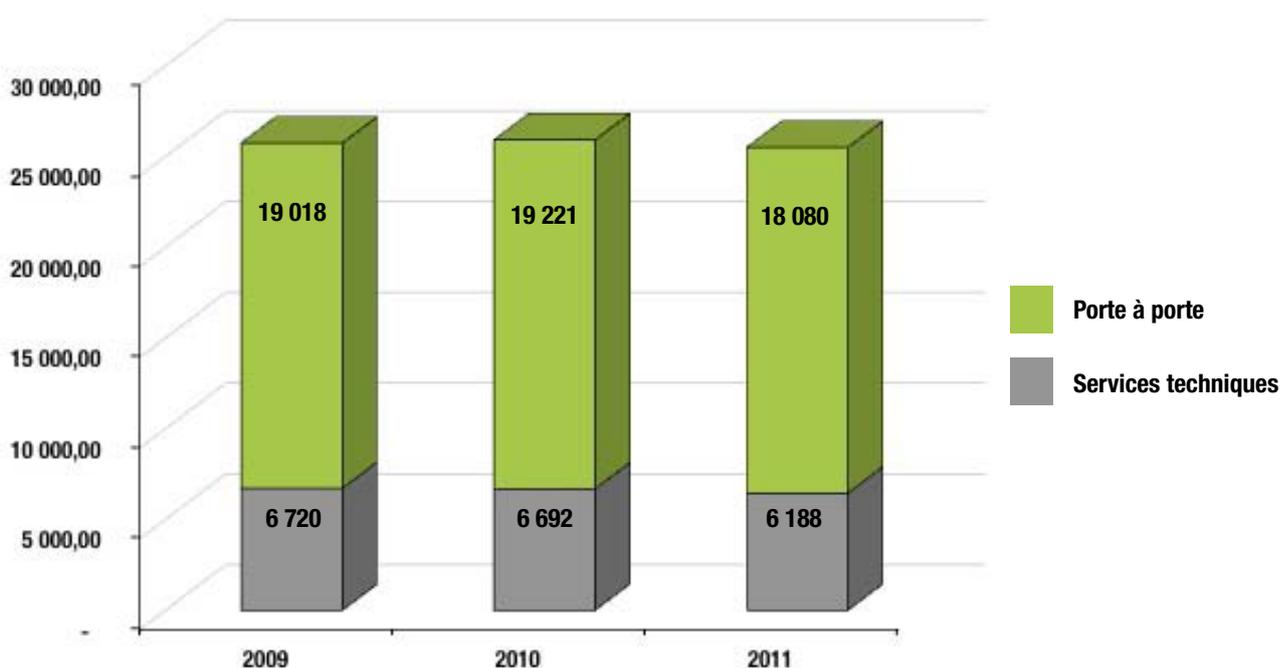
- > pour les déchets végétaux **collectés par les services techniques** des communes du périmètre du SMVO,
- > pour les déchets végétaux **collectés en porte à porte** chez l'habitant par les communautés de communes adhérentes,
- > pour les déchets végétaux **collectés dans le réseau des déchetteries VERDI**,
- > pour les déchets organiques (*déchets d'épluchures, restes de repas*) par le **compostage à domicile**.

Pour cette dernière voie, chacun des adhérents met en place des programmes d'accompagnement, en partenariat avec le SMVO, dans le cadre du programme de prévention des déchets du SMVO.



RÉPARTITION DES DÉCHETS VÉGÉTAUX COLLECTÉS PAR TYPE DE COLLECTE

Répartition des déchets verts (en tonnes)



LES PLATES-FORMES DE COMPOSTAGE

Une fois collectés, ces déchets verts sont acheminés sur 9 plates-formes privées de compostage situées sur le territoire du SMVO, qui traitent les déchets selon la norme NFU 44-051.

Environ un tiers du tonnage entrant devient du compost, élément structurant des sols, qui est de plus en plus recherché par les agriculteurs qui ont constaté son effet très positif sur les cultures.

Du nord au sud, les neuf plates-formes utilisées sont les suivantes :

- > Dives
- > Monchy-Humières
- > Rémy
- > Ermenonville
- > Nogent sur Oise
- > Boran sur Oise
- > Crépy en Valois
- > Noyon
- > Bury



Les enjeux

A travers le programme de prévention des déchets, il s'agit :

- > favoriser les initiatives en place du compostage individuel et collectif,
- > faire la promotion de méthodes telles que le mulching, le paillage etc., pour réduire les déchets verts à la source.

6

LE CENTRE DE TRI



> Une seconde vie pour les déchets !

Tous les déchets de la collecte sélective issus du tri par les habitants sont triés par matière au centre de tri de Villers-Saint-Paul. Ensuite, ils sont mis en balles pour être transportés vers des usines de recyclage.

une capacité de
20 000 t

19 777 t
qui entrent sur
le centre de tri

10 306 t
d'emballages
+ 7,25 %

9 471 t
de papiers
+1,57 %

11,2 %
de refus de tri

61
emplois

25
emplois issus
de structures
adaptées

DESRIPTIF DU CENTRE DE TRI

Le centre de tri de Villers Saint Paul dispose d'une capacité d'accueil de 20 000 tonnes. Constitué de deux lignes de tri, l'une dite pour les « corps creux », dessinée en jaune sur le croquis qui suit, l'autre en bleu pour les « corps plats ». Comme leur nom l'indique, ces lignes de tri reçoivent pour la première ligne, tous les « corps creux » en forme de flacons, de bouteilles, de canettes... et pour la seconde, tous les corps plats, journaux, revues, magazines, cartons, cartonnettes...

A l'entrée de la ligne « corps creux », un trommel permet de différencier les corps creux des corps plats.

Ainsi, les cartons et les cartonnettes sont renvoyés vers la ligne de tri des corps plats.

Sur la ligne des corps creux, un système d'aimant permet d'extraire les contenants en acier.

Pour chacune de ces lignes, des installations permettent un tri mécanique sommaire. Ensuite, un tri manuel est réalisé sur une chaîne de tri, et les déchets « pré triés par l'habitant » sont à nouveau triés par type de matière.



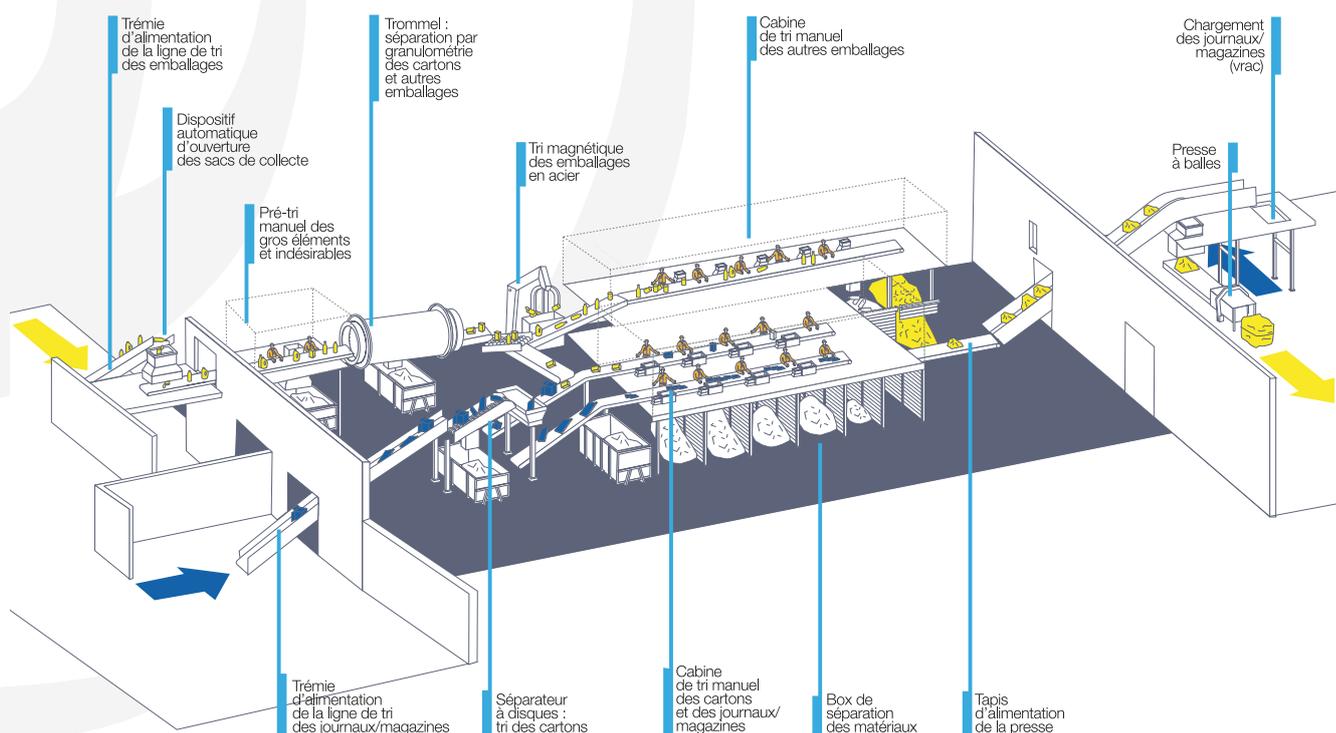
C'est ce tri par matière qui permet le recyclage des matériaux. Les emballages, journaux, revues et magazines sont triés par matière, mis en balles pour être expédiés vers des usines de recyclage. Pour les journaux, revues et magazines, le transport par le train est privilégié. La société Norske Skog a signé un contrat avec le SMVO qui l'oblige à utiliser le train comme mode de transport des matières premières triées.

FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE TRI

Hall de déchargement des collectes sélectives

Hall de tri

Hall de conditionnement de stockage et d'expédition des matériaux triés



Les tonnages entrants sur le centre de tri

Les tonnages entrants au centre de tri correspondent aux tonnages collectés en porte à porte.

	2010	2011
Emballages	9 609	10 306
Journaux - Magazines	9 325	9 471
Cartons déchetteries	4	4
DIB	1 688	2 230
Total	20 626	22 011

On observe une augmentation des tonnages de la collecte sélective des emballages et des JRM arrivant au centre de tri : + 6,7 %.

Les refus de tri

On appelle « refus de tri », toutes les erreurs de tri, c'est à dire les déchets qui ne devraient pas se trouver dans la collecte sélective. Ils sont renvoyés vers le centre de valorisation énergétique pour être valorisés en énergie.

	2010	2011
Total	2 175	2 406

La part des refus de tri sur les tonnages sortants de la collecte sélective des emballages et des JRM est de : + 10,66 %.



LA COLLECTE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS

Les emballages et les journaux, revues, magazines sont collectés par camions sur l'ensemble du territoire du SMVO.

Différents types de contenants sont mis à la disposition des habitants pour faire le tri chez eux : des caissettes, des bacs et des sacs.

Hormis pour les communes limitrophes de Villers-Saint-Paul, les déchets collectés en porte à porte sont transportés vers des quais de transfert pour être acheminés par le train dans des caissons de couleur jaune jusqu'au Centre de Traitement Princi-

pal. Ces caissons jaunes sont vidés dans le hall de déchargement du centre de tri.



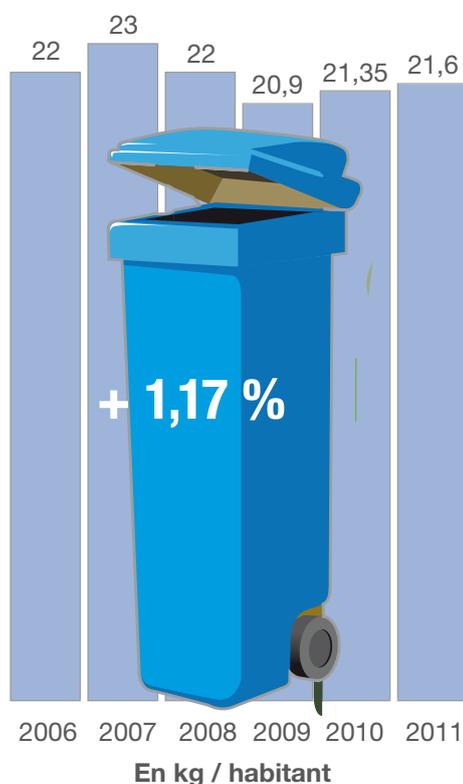
La performance de la collecte des emballages

De manière globale, alors qu'on observe une diminution du poids des emballages, il est intéressant de noter que la performance de tri des emballages augmente sur le territoire du SMVO. Le ratio par habitant est passé de 22 kg/habitant en 2010 à 23,5 kg/hab en 2011.



La performance de la collecte des journaux, revues et magazines

Alors que de nombreuses actions limitant la production de journaux, revues, magazines ont été menées par Eco Folio, l'éco organisme en charge de la collecte des papiers ainsi que de nombreuses campagnes de « Stop Pub » la performance de tri des Journaux, revues, magazines progresse légèrement. Le ratio par habitant est de 21,6 kg/hab en 2011 contre 21,4 kg/hab en 2010.



Les enjeux

- > **Modernisation du centre de tri :** Pour répondre aux besoins (en matière de quantité de tri), il a été décidé de moderniser le centre de tri qui arrive à saturation. En 2010, une étude permettant de prévoir une modernisation du centre de tri est réalisée. Cette étude confirme (le principe) qu'il est urgent de moderniser. Cette décision est prise en 2011 pour une réalisation courant 2012. Cette modernisation va aussi permettre aux adhérents du SMVO qui le souhaitent de collecter en un seul flux les emballages ménagers et les papiers. Cette solution du mono flux a été identifiée comme économique et efficace dans les conclusions de l'étude PÖYRY réalisée en 2009.
- > **Elargissement des consignes de tri en 2012.** En 2010, Eco-Emballages a fait un appel à candidatures auprès de l'ensemble des collectivités pour tester de nouvelles consignes de tri des emballages en plastique. Le SMVO a répondu favorablement à cet appel et a été choisi par Eco-Emballages pour y participer.
- > Des travaux de modernisation étant décidés sur le centre de tri, le SMVO a choisi de profiter de l'expérimentation qui sera menée en 2012 pour intégrer le tri de nouvelles matières dans ce nouveau centre de tri.

LA COLLECTE DU VERRE

Le verre est collecté en apport volontaire, dans des conteneurs à verre. Ces conteneurs sont collectés directement par un transporteur pour être acheminés vers l'usine Saint-Gobain de Rozet-Saint-Albin (Aisne).

La performance de la collecte du verre



10 967 t ont été collectées en 2011. On observe une légère augmentation du tonnage de verre collecté de + 1,09 % entre 2010 et 2011. Le ratio de collecte est de 25 kg/habitant.

L'enjeu pour optimiser les résultats serait de rationaliser le réseau de conteneurs à verre sur le territoire du SMVO en ayant pour objectif d'atteindre une densification et une meilleure répartition des Points d'Apports Volontaires. Ceci pourrait être réalisé grâce à un éventuel groupement de commandes pour la fourniture de Points d'Apports Volontaires. Une étude est en cours.

7

LES QUAIS DE TRANSFERT ET LA PLATE-FORME FERROVIAIRE

> Quand les déchets prennent le train

Tous les déchets collectés en porte à porte sont transportés par le train quotidiennement. Seuls les déchets collectés dans les communes voisines de Villers-Saint-Paul sont dirigés directement vers le Centre de Traitement Principal

Les mâchefers sont également transportés par le train vers la plate-forme de maturation de Saint-Leu-D'Esserent, ainsi que les papiers-journaux et magazines triés qui sont envoyés par le train vers la papeterie Norske Skog Golbey dans les Vosges.

1

train / jour
circule

78

camions/jour
évités sur les
routes

67,5 %

des déchets
collectés
transportés
par le train

1,9 %

des TVI
entrants au CTP

72,1 %

des OMR
entrants au CTP

76,4 %

des emballages
et papiers
entrants au CTP

93 %

des Mâchefers
sortants du CTP

82,4%

des papiers
sortants au CTP



LES QAIS DE TRANSFERT

Le réseau de quais de transfert rail/route est exploité par le groupement SEV (Sita-Ecorail-VFLI) depuis Juin 2009.

La société SITA exploite les 5 quais de transfert présents sur notre territoire :

- > Noyon
- > Compiègne
- > Verberie
- > Ormoy Villers
- > Saint Leu d'Esserent

Les quais de transfert sont ouverts du lundi au vendredi, de 7h00 à 14h00.

Les quais de Compiègne et de Saint Leu d'Esserent fonctionnent également en soirée, de 17h à 2h00 le lendemain matin, pour assurer les collectes de nuit.

Les quais de Verberie et de Compiègne sont également ouverts le samedi. Ces quais de transfert permettent aux collectivités adhérentes de transférer les ordures ménagères résiduelles collectées, ainsi que la collecte sélective (emballages + journaux

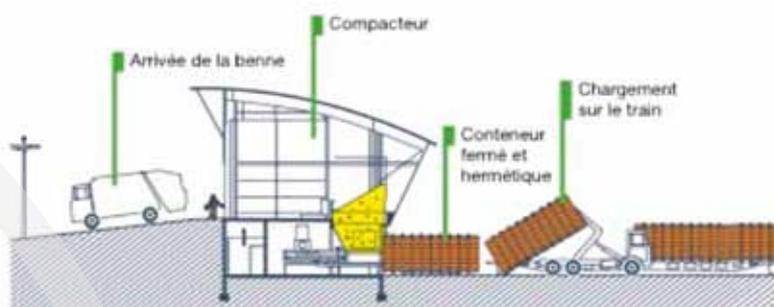
magazines), et pour certains quais, le Tout Venant Incinérable (TVI) provenant de certaines déchetteries les plus éloignées du centre de traitement principal de Villers Saint Paul.

L'exploitant est chargé de contrôler la qualité des flux apportés par les collecteurs et peut déclasser une collecte sélective en raison de sa mauvaise qualité.

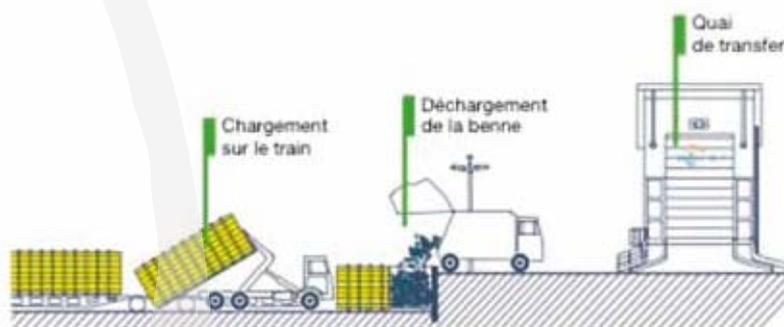
Les Ordures Ménagères résiduelles sont compactées dans des caissons spécifiques dits «à

La recherche des solutions les plus respectueuses de l'environnement a guidé la conception et la gestion de nos installations de transfert et de traitement de nos déchets.

C'est pourquoi, le transport alternatif des déchets par voie ferrée s'est imposé comme le moyen logistique le plus performant pour l'acheminement des déchets collectés en porte à porte ou sur notre réseau de déchetteries, ainsi que pour l'évacuation de certains produits valorisés après passage sur le centre de tri (vieux papiers) ou sur le centre de valorisation énergétique (mâchefers).



Déchargement, compactage et transfert par voie ferrée des déchets ménagers



Déchargement et transfert par voie ferrée de la collecte sélective

compaction».

Les collectes sélectives sont quant à elles, vidées en vrac dans des caissons plus traditionnels, gravitairement. Les TVI (Tout Venant Incinérable) arrivent dans des caissons positionnés directement sur les wagons.

En tant qu'exploitant, SITA assure l'entretien des matériels, bâtiments et espaces verts de ces sites.



Pour exploiter ces 5 quais de transfert, SITA dispose de :

- > 1 chef d'équipe dédié à la prestation,
- > 10 agents d'exploitation,
- > 7 chauffeurs effectuant les transbordements de caissons sur le train,
- > 1 agent polyvalent (agent d'exploitation et chauffeur).

LES TONNAGES ENTRANTS

A chaque arrivée d'un camion de collecte, une opération de pesée sur un pont bascule est effectuée, sous le contrôle d'un agent SITA. L'ensemble de ces pesées est centralisé au siège du syndicat, pour être ensuite analysé et validé par nos

services, puis par chaque adhérent, afin de permettre la facturation mensuelle des tonnes d'ordures ménagères résiduelles et la validation des tonnes d'emballages et revues, journaux magazines.

Tonnes	Collectivités desservies	OM	Emballages	JRM	Total QT
Quai de St Leu	Aire Cantilienne, Ruraloise, Pierre Sud Oise, Orry la Ville, La Chapelle en Serval, Mortefontaine, Plailly	19 592	1 813	1 607	23 011
Quai de Compiègne	Agglomération de Compiègne, Plaine d'Estrées, Pays de Valois	27 191	2 116	2 233	31 540
Quai de Verberie	Basse Automne, Pays d'Oise et Halatte, Pays de Senlis, Pays de Valois	13 619	1 799	1 468	16 887
Quai de Noyon	Pays du Noyonnais, Pays des Sources	14 460	1 181	1 291	16 932
Quai d'Ormy Villers	Pays de Valois	14 640	1 262	967	16 870
TOTAL		89 502	8 171	7 566	105 240

La Communauté d'Agglomération Creilloise et la Communauté de Communes de la Vallée Dorée accèdent directement au centre de traitement principal de Villers Saint Paul.

C'est vers Villers Saint Paul, sur la plateforme ferroviaire du centre de traitement principal, que les wagons de déchets ménagers sont acheminés via les 5 quais de transfert rail/route.



LA PLATE-FORME FERROVIAIRE

La plateforme ferroviaire de Villers Saint Paul est exploitée par Esiane, dans le cadre de la délégation de service public.

Dans le cadre de cette prestation, Esiane assure aussi le lavage des caissons ainsi que leur entretien et leur réparation.

Les vieux papiers sont depuis quelques années évacués par train depuis Villers Saint Paul, vers l'usine de recyclage Norske Skog Golbey, située dans les Vosges. Norske Skog apporte dans le cadre de son contrat, des moyens propres en wagons et

traction, pour effectuer ce transport.

Esiane, dans le cadre d'un contrat spécifique avec son prestataire MRVO traitant les mâchefers, loue directement à Ecorail 5 wagons supplémentaires de même type.

Tonnes	Entrants (en tonnes)	Sortants (en tonnes)
TVI	223	
OM	89 503	
Emballages	8 171	
JRM	7 566	
Mâchefers		31 407
Papiers		7 293 ⁽¹⁾
TOTAL	105 463	38 700

⁽¹⁾ sur 8 287 t sortants soit 88 %.

En 2011, la plateforme ferroviaire a accueilli et évacué un total de 144 163 tonnes.

L'ORGANISATION FERROVIAIRE

Pour organiser ce transport alternatif à la route, plusieurs intervenants sont nécessaires :

Dans le cadre du marché SEV :

- > **Ecorail**, présent sur le site de Villers Saint Paul, organise au quotidien la logistique de transport ferroviaire. Il assure la présence des moyens techniques nécessaires à la bonne exploitation des quais de transfert et de la plateforme ferroviaire, en veillant à ce que le bon nombre de wagons et caissons soit disponible, et réparti selon les besoins de chaque quai. Ecorail assure également la maintenance du parc de wagons SMVO.
- > **VFLI** est une entreprise ferroviaire, appartenant au groupe **SNCF Participation**. Elle assure la traction des wagons SMVO sur le réseau ferré, en mettant à disposition une motrice dédiée.

Dans le cadre de ce schéma de transport, le SMVO a choisi :

- > De louer en direct des wagons plats multi berces, spécifiques à nos types de caissons, auprès de la société ERMEWA (Ex France Wagons). Pour assurer correctement le service ferroviaire, le SMVO loue 50 wagons de ce type.
- > D'être gestionnaire direct (candidat autorisé) auprès de **Réseau Ferré de France** (RFF) pour la gestion des embranchements ferroviaires de chaque site, ainsi que pour la gestion des sillons ferroviaires (droits de réservation et de circulation). Cette gestion est déléguée par le SMVO à l'entreprise ferroviaire VFLI.

Les enjeux

- > Réorganiser le service des quais de transfert afin de permettre l'intégration de la Communauté de Communes des Sablons à compter du 1^{er} janvier 2012.
- > Développer les transports alternatifs à la route pour les produits sortants du Centre de Traitement Principal.



8

PRÉVENTION DES DÉCHETS



> Un nombre croissant d'actions et de partenariats

Depuis son premier plan de prévention des déchets initié en 2007, le nombre de partenariats et d'animations organisés sur le territoire augmente d'année en année.

De la même façon, les thématiques abordées se multiplient : le réemploi, le compostage domestique, l'éco-consommation, les bonnes pratiques sont développées.

51
animations

11
personnes formées aux outils de la prévention

50
partenaires en 2011

14
Associations

6
Structures d'insertion

13/18
Collectivités adhérentes

5
Grandes et moyennes surfaces

6
Entreprises

5
Autres

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise a suivi un plan local de prévention des déchets de 2006 à 2010. De nombreuses actions de sensibilisation à la prévention ont été entreprises par le service communication et la cellule «prévention des déchets».

Ce premier plan est poursuivi depuis 2011 par un nouveau programme de prévention des déchets, d'une durée de 5 ans. Ce programme, soutenu par l'Ademe Picardie, permet au SMVO de bénéficier d'un soutien aux actions de prévention des déchets de 390 060 p our l'année 2011.

Pour prétendre à cette aide, le SMVO s'est fixé un nouvel objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés de 7 % supplémentaires à l'horizon 2015.

Pour suivre les objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement, est venu s'ajouter un objectif de valorisation de tous les déchets collectés sur le territoire.

La première année de ce programme est consacrée au diagnostic de l'état initial, à la définition des indicateurs de suivi et d'évaluation d'activité et d'impacts.

Pour le territoire du SMVO, les actions en cours ont pu être continuées et le diagnostic est en cours de réalisation. Ce diagnostic va permettre d'établir un premier bilan et d'impulser un nouveau départ.

Deux personnes chargées de mission « prévention » ont été embauchées et intégrées au service communication du syndicat, la première personne en 2007 et la seconde en 2008. Aujourd'hui, 3 personnes du service communication (sur 5) travaillent à plein temps sur le thème de la prévention.

Les actions du premier plan de prévention ont permis de sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à la thématique de la prévention des déchets. Parallèlement à cette large campagne d'actions de prévention, de nombreuses actions nationales sont venues soutenir ce plan.

Aujourd'hui, il est difficile de mesurer l'impact de ces campagnes et de connaître précisément les facteurs qui ont permis d'atteindre des résultats encourageants en matière de réduction des déchets d'ordures ménagères résiduelles.

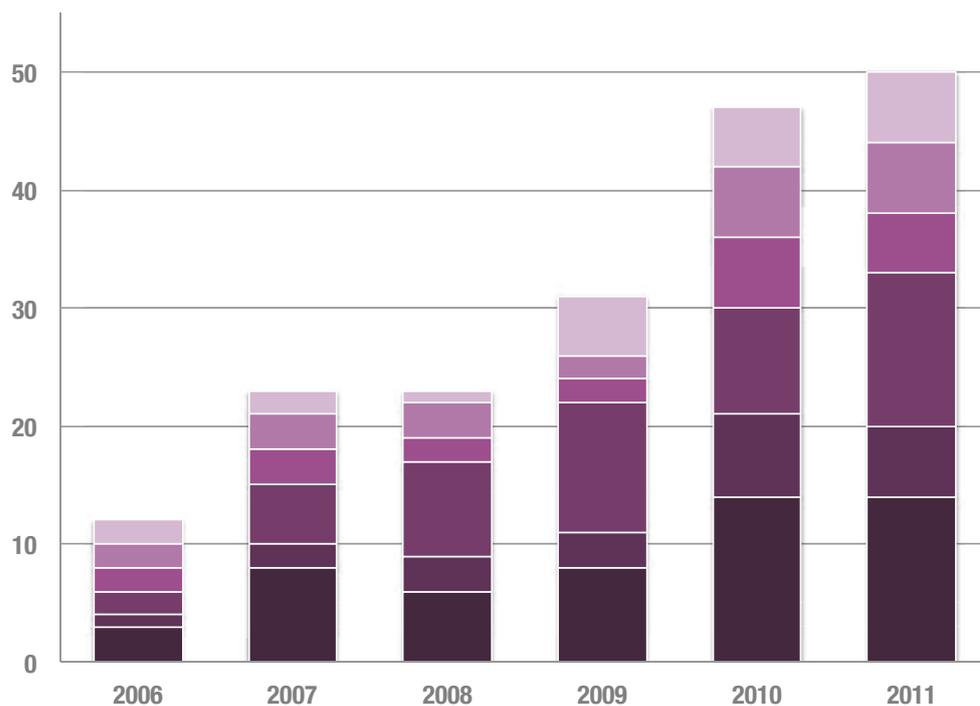
Mais les résultats obtenus sont probants. De 2006 à 2010 on observe une baisse du ratio par habitant de 13,8 % pour les OMR, de 2,7 % pour les journaux / magazines et de 8,2 % pour le verre, Les emballages augmentent de 14,6 %.

En 2011, on observe une baisse de 2,88 % pour les OMR. Les emballages augmentent de 7,25 %, les journaux / papiers de 1,57 % et le verre de 1,51 %.



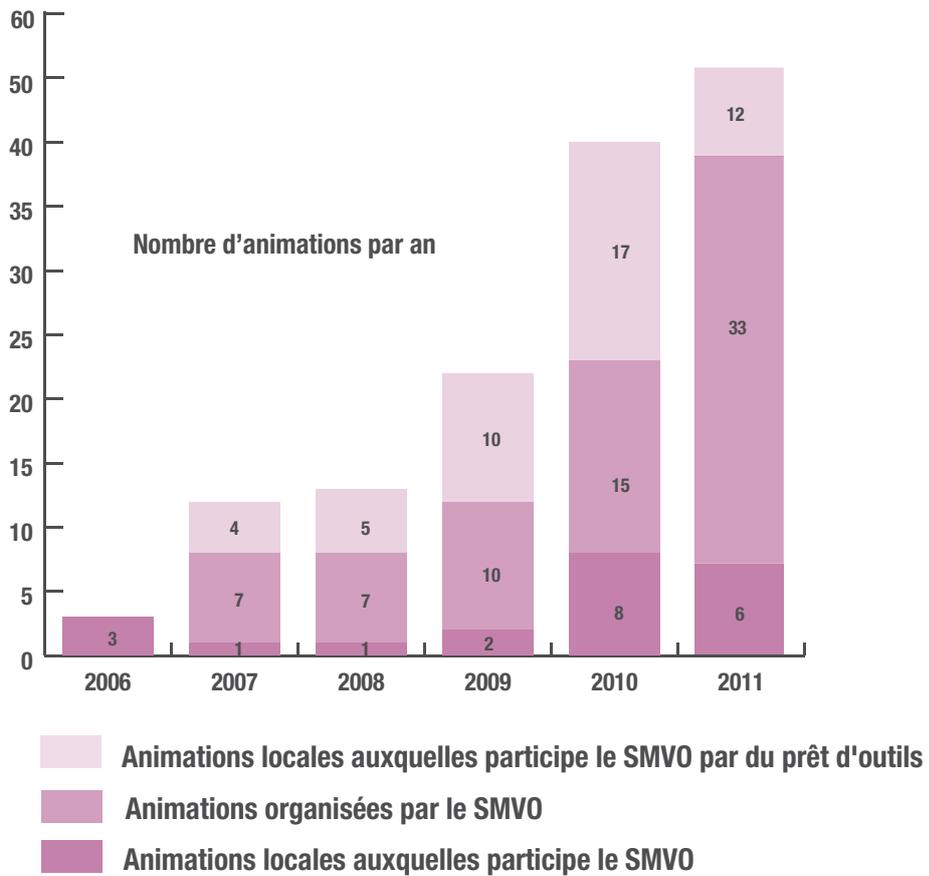
Un nombre croissant d'actions et de partenariats

Depuis 2006, le nombre de partenariats organisés sur le thème de la prévention n'a cessé d'augmenter.



	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Autres	2	2	1	5	5	6
Entreprises: éco-organismes, professionnels, artisans, commerçants...	2	3	3	2	6	6
Grandes et moyennes surfaces	2	3	2	2	6	5
Adhérents (Communautés de Communes et Communes)	2	5	8	11	9	13
Associations intermédiaires /insertion	1	2	3	3	7	6
Associations	3	8	6	8	14	14
Total des partenaires	12	23	23	31	47	50

Synthèse du nombre d'animations 2011



QUELQUES ACTIONS EMBLÉMATIQUES

Mise en place du compostage dans une cantine à Genvry en avril 2011 avec la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

Le public est de plus en plus intéressé par ce geste ancestral simple qui permet d'enrichir son jardin gratuitement, de manière écologique. Après la distribution de composteurs aux particuliers, les collectivités s'intéressent à d'autres acteurs : écoles habitats collectifs, services techniques des communes.



Tournoi de foot « journée nationale du foot à cinq » à Chantilly le 28 mai 2011 :

Le SMVO et le SYMOVE ont aidé le District Oise de Football à rendre éco-citoyenne cette manifestation à l'hippodrome de Chantilly, notamment par :

- > le tri sur la manifestation,
- > la distribution d'écocups,
- > l'emploi de fontaines d'eau pour éviter les bouteilles,
- > la distribution d'un goûter éco-citoyen.

Concours Complet International

Du 7 au 10 avril 2011, la ville de Compiègne, l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) et le SMVO ont conjointement organisé un stand pour sensibiliser les visiteurs à la prévention et au tri des déchets. Des Eco-cups ont permis de rendre cet événement éco-responsable.



Mon Noël Eco-citoyen en décembre 2011.

Le SMVO a renouvelé cette opération de fin d'année qui a pour principe d'emballer gratuitement les cadeaux du public avec du papier recyclé, tout en l'informant sur le tri, le recyclage et l'achat «responsable». Les stands étaient répartis sur l'ensemble du territoire (9 stands).

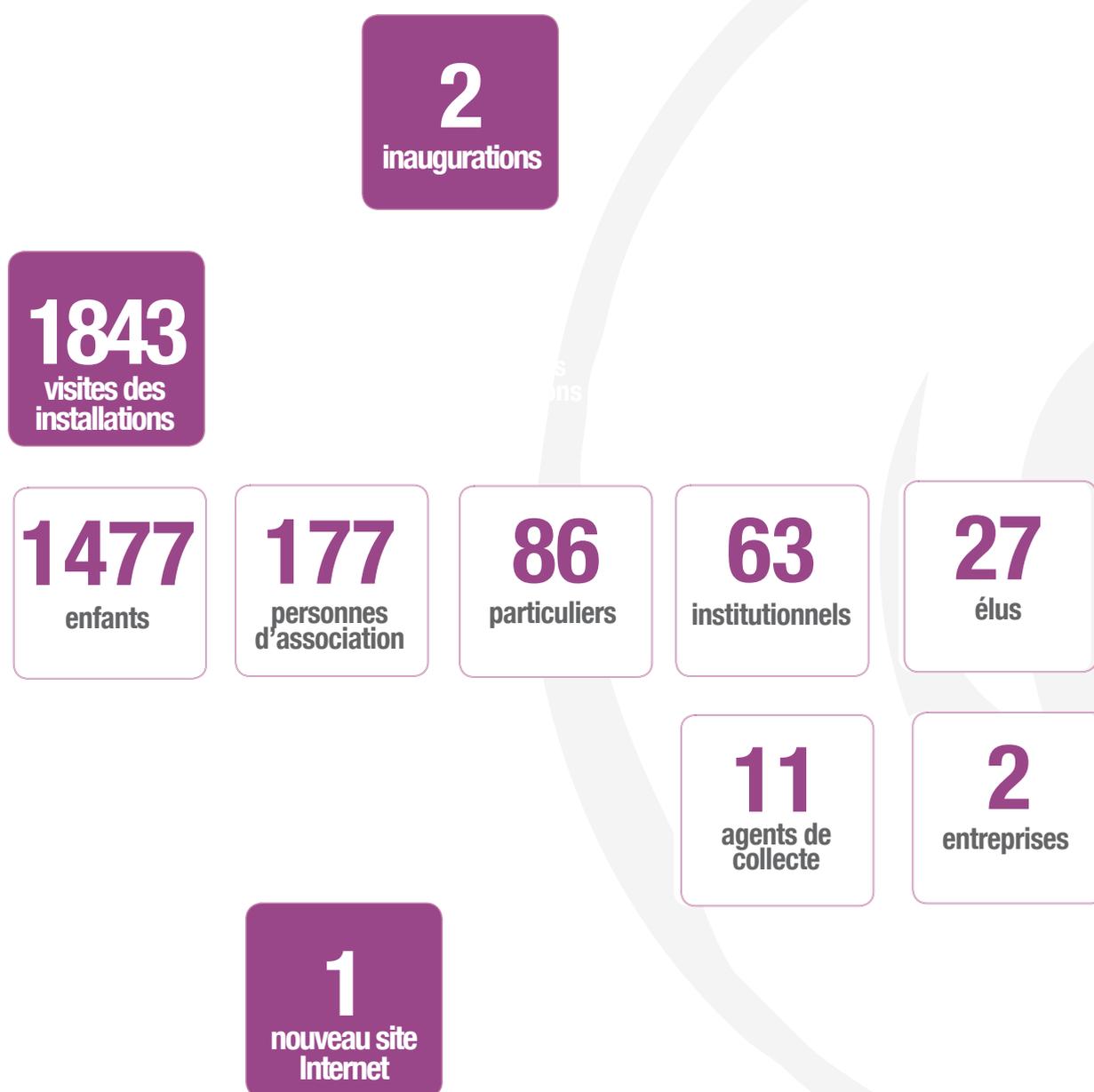
De nombreux partenaires : 11 associations, 5 enseignes de la distribution. près de 30 000 personnes sensibilisées.

9

COMMUNICATION



> La communication : facteur clé



LA COMPOSITION DU SERVICE

Le service « communication » est composé de 5 personnes : une responsable communication, une chargée de l'identité visuelle et du site Internet, un chargé des animations et des visites de nos installations et deux chargées de mission « Prévention des déchets ».

Le service « communication » prend en charge :

- > la communication interne,
- > la communication réalisée auprès des habitants, des élus, des leaders d'opinion du territoire du syndicat,
- > la communication auprès des leaders d'opinions et partenaires nationaux.

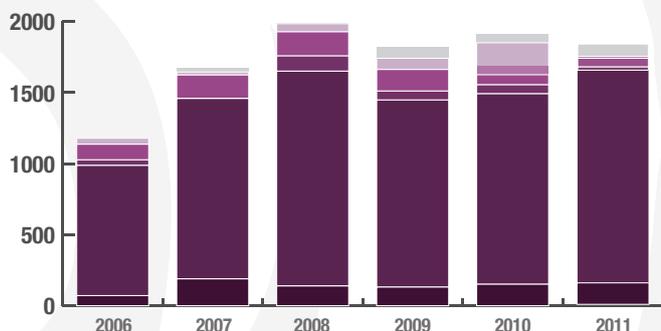
LA COMMUNICATION AUPRÈS DES HABITANTS DU TERRITOIRE

Le travail réalisé sur la prévention des déchets et le tri (partie précédente) constitue la partie la plus importante de la communication organisée en direction des habitants du territoire. Les actions et documents de communication réalisés dans le cadre de la prévention permettent de créer un lien quasiment permanent avec le public.

Toutes les actions de promotion de la prévention des déchets présentent les différentes filières de déchets développées sur le territoire. La valorisation matière ou organique des déchets est expliquée aux habitants. Ainsi les installations du SMVO sont mises en valeur.

> Les visites des installations du SMVO

Les visites de nos installations (un jour dédié par semaine) constituent un excellent vecteur de communication auprès des différents publics.



	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Particuliers	2	26	0	81	62	86
Entreprises	42	21	57	79	168	2
Rippeurs	0	0	0	0	57	11
Institutionnels	110	165	170	152	71	63
Elus	39	0	107	63	63	27
Scolaires	916	1 269	1 511	1 316	1 340	1 477
Associations	71	189	139	131	151	177
Total	1 180	1 670	1 984	1 822	1 912	1 843

LES DOCUMENTS RÉALISÉS

> Le Rapport d'activité Annuel

Chaque année, le service communication prend en charge la rédaction du Rapport d'Activité Annuel du SMVO. Ce document permet de recenser toutes les données de l'année précédente.

> Le journal Interne du SMVO : le bimensuel «SMVO MAG».

LE SITE INTERNET

La rentrée 2011 a été l'occasion d'arborer un nouvel interface pour le site Internet du SMVO www.smvo.fr. Avec de nouvelles couleurs et de nouvelles fonctionnalités, des rubriques plus pratiques et d'autres surprises pour améliorer le confort de navigation, le nouveau site devrait répondre d'avantage aux attentes de nos visiteurs.

> Le 24 juin 2011, signature du barème E entre Philippe MARINI et Eco-Emballages à Senlis.

Eco-Emballages signe avec le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise un nouveau Contrat pour l'Action et la Performance, incitant à plus de performance dans le recyclage des emballages ménagers.

Pour Eric Brac de la Perrière, Directeur Général d'Eco-Emballages, « **il s'agit d'un barème radicalement novateur qui encourage fortement la performance des collectivités.** Les soutiens sont déterminés en fonction des tonnes recyclées. Plus les performances sont élevées, plus les soutiens sont importants. Afin d'atteindre cet objectif, les collectivités ont plus de liberté d'action dans le choix du dispositif de collecte et de tri et la communication à destination des trieurs ».

Ce nouveau barème d'Eco-Emballages est extrêmement incitatif et représente donc un levier vers la performance pour le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise.

> Lundi 5 septembre 2011, inauguration du siège du SMVO



Plus de 150 personnes étaient présentes lors de l'inauguration du nouveau siège du SMVO rue Bellum Villare à Lacroix-Saint-Ouen.

> Samedi 5 novembre 2011, Inauguration de la déchetterie de Plailly

Une déchetterie VERDI
« Nouvelle génération 2012 »



10

BUDGET



> Un budget équilibré et des contributions maîtrisées

L'année 2011 s'est inscrite dans le prolongement des années précédentes, marquées par une situation financière **maîtrisée**.

Le budget 2011 du SMVO s'est élevé à **38 millions d'euros**, avec près de 30 millions d'euros en fonctionnement et 8 millions d'euros en investissement.

Avec un excédent antérieur de près de 4 millions d'euros en investissement, le SMVO confirme sa capacité à assurer **le financement de ses équipements**.

Contribution des collectivités adhérentes

0,00 € ht/t (*)

Transport & tri des collectes sélectives

22,05 € ht/hab

Accès aux déchetteries

1,35 € ht/hab

Compostage des déchets verts

77,60 € ht/t

Transport et valorisation énergétique des déchets résiduels

dont

TGAP
sur la valorisation des déchets

1,68 € ht/t (**)

0

Recours à l'emprunt

(*) 9 € voté dans le cadre du budget primitif ramené à 0,00 ht/t voté en fin d'année

(**) L'une des plus faibles TGAP de France (Tarif de base de la TGAP pour les UIOM : 11,20 € ht/t)

> Les dépenses 2011

Section fonctionnement	En 2011	
Charges d'exploitation	17 638 460 €	58 %
Charges de personnel	3 265 313 €	11 %
Amortissements et provisions	6 002 164 €	20 %
Intérêts des emprunts	3 374 221 €	11 %
Total dépenses de fonctionnement	30 280 158 €	100 %

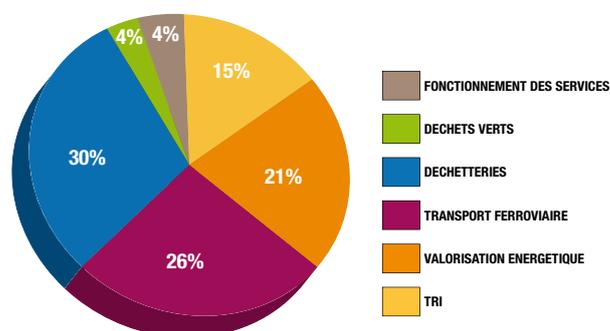
Section investissements	En 2011	
Equipements	3 086 376 €	37 %
Remboursement capital de la dette	4 336 973 €	52 %
Autres	912 925 €	11 %
Total dépenses d'investissement	8 336 274 €	100 %

Total budget 2011	38 616 432 €
--------------------------	---------------------

Le budget de l'année 2011 s'est élevé à 38 M€.

- > **En fonctionnement**, les charges d'exploitation représentent 58 % des dépenses.
- > **En investissement**, les équipements représentent 37 % des dépenses soit 3 086 376 €. Le remboursement du capital de la dette représente, quant à lui, 52 % du budget.

Répartition des charges d'exploitation



3 M€ d'équipements

Les équipements ont représenté 37 % des investissements en 2011.

Financés à hauteur de 97 % par les ressources propres (autofinancement et amortissement), ils représentent 3 086 376 €.

Outre le remboursement du capital de la dette, le budget d'investissement a concerné essentiellement la construction des nouveaux locaux administratifs du SMVO et les travaux de la nouvelle déchetterie de Plailly.



Détail des investissements en 2011

Nature de l'investissement	Travaux financés en 2011	Période de réalisation	Montant total de l'investissement
Nouveaux locaux administratifs	1 601 326 €	2009-2011	2 400 000 €
Déchetterie de Plailly	758 220 €	2010-2011	960 000 €
Centre de traitement principal	162 772 €		
Équipement des déchetteries	329 775 €		
Quais de transfert	37 901 €		
Matériel et mobilier	196 382 €		



> Les recettes 2011



10

BUDGET

Section fonctionnement	En 2011	
Contribution des adhérents	19 725 803 €	63 %
Excédent antérieur	2 661 317 €	8 %
Subventions et soutiens	5 445 069 €	17 %
Prestations et vente de matériaux	1 066 807 €	3 %
Autres	2 674 188 €	9 %
Total recettes de fonctionnement	31 573 184 €	100 %

Section investissements	En 2011	
Excédent antérieur	4 039 753 €	39 %
Réserves	50 000 €	0,4 %
Subventions	197 728 €	1,8 %
Amortissements	6 002 164 €	58 %
Autres	2 674 188 €	0,8 %
Total recettes d'investissement	10 385 929 €	100 %

En matière de recettes de fonctionnement, le poste le plus important est celui de la participation des collectivités adhérentes (19 725 803 €).

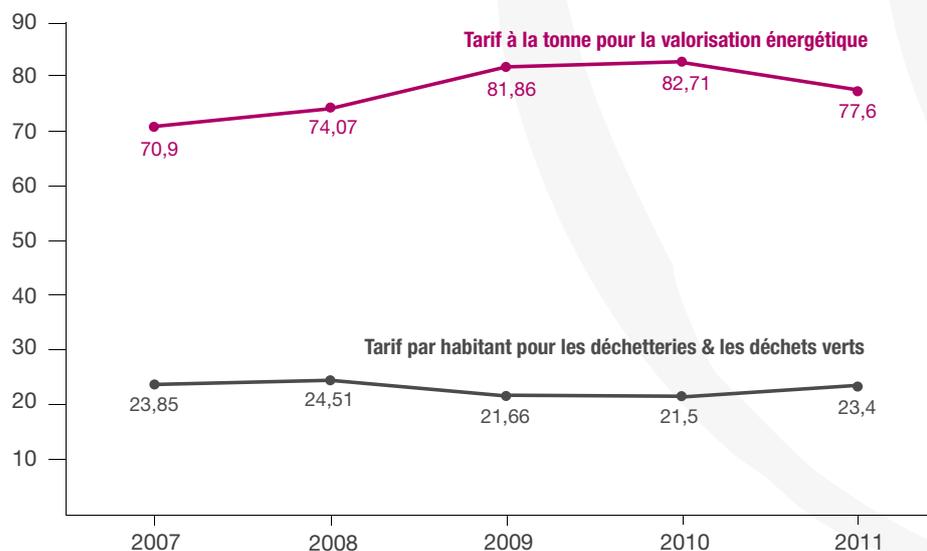
Les équipements sont financés essentiellement par les fonds propres du SMVO (amortissements, réserves et excédent). Les subventions ne représentent que 1,8 %, des recettes d'investissement.

Evolution de la contribution des adhérents

Contribution totale des adhérents (CVE+ déchetteries + déchets verts) € ht / habitant ^(*)

Adhérents	2007	2008	2009	2010	2011	Evolution 2007/2011
Total €/habitant	47	48	46	46	45	-4 %

L'évolution de la contribution des adhérents entre 2007 et 2011 est de - 4 %.



(*) En Euros constants.

Indicateurs techniques et financiers

Nombre de communes et groupements dans le périmètre du SMVO	Nombre d'habitants dans le périmètre du SMVO	Contributions		
		Valorisation énergétique	Tri	Déchetteries + déchets verts
14 groupements de communes 4 communes autonomes	436 723 (population totale) en 2010 437 965 (population totale) en 2011	82,71 HT/t	0,00	21,50 HT/hab
	en 2010	77,60 HT/t	0,00	23,40 HT/hab

Tonnages de déchets pris en charge par le SMVO

	Collecte Sélective				Déchets verts				Valorisation énergétique (*) (sans TVI)	
	Journaux Magazines		Verre	Total Sélectif	Porte à Porte	Municipaux	Déchetteries	Total Déchets Verts		
	Embballages									Déchetteries (Hors déchets verts)
Tonnes en 2010	9 609	9 325	10 804	29 738	19 221	6 692	17 918	43 831	63 768	127 439
En Kg/hab	22	21,35	24,73	68,09	44,01	15,3	41,0	100,36	146,01	291,8
Tonnes en 2011	10 306	9 471	10 967	30 744	18 080	6 188	21 012	45 280	74 460	123 772
En Kg/hab	23,53	21,63	25,04	70,20	41,28	14,13	47,98	103,39	170,01	282,60
Evolution en masse	+ 7,25 %	+ 1,57 %	+ 1,51 %	3,38%	- 5,94 %	- 7,53 %	+ 17,27 %	+ 3,31 %	+ 16,77 %	- 2,88 %
Evolution en Kg/hab	+ 6,95 %	+ 1,28 %	+ 1,22 %	3,09%	- 6,20 %	- 7,79 %	+ 16,93 %	+ 3,01 %	+ 16,44 %	- 3,15 %

(*) Tonnage reçu aux quais de transfert et CVE.

Localisation des installations de traitement et valorisation

Un Centre de Traitement Principal à Villers Saint-Paul comprenant : 1 Centre de Valorisation Energétique (capacité 157 500 tonnes/an), 1 centre de tri des emballages et journaux, revues et magazines (capacité 20 000 tonnes/an) et une plate-forme ferroviaire

22 déchetteries

5 quais de transfert route rail à Verberie, Estrées-Saint-Denis, Ormoy-Villers, Noyon et Compiègne

22 déchetteries : Lassigny, Estrées Saint-Denis, Villers Saint Paul, Crépy en Valois, Brenouille, Clairoix, Guiscard, Compiègne ZI Nord, Longueil Sainte-Marie, Le Plessis Belleville, Saint-Leu d'Esserent, Creil, Verberie, Betz, Laigneville, Lamorlaye, Noyon, Compiègne Mercières, Barbery, Ressons sur Matz, Morienval et Plailly.

Principales dépenses de prestations de service

Installations	Prestateur	Mode d'exploitation	Dépenses des contrats
Quais de transfert	SITA Oise	Marché de prestations de service	1 186 511,57
Centre de traitement principal	ESIANE	Délégation de service public	4 757 933,80
Plate-forme ferroviaire	ESIANE	Délégation de service public	635 395,78
Transport de bennes déchetteries	VEOLIA Propreté	Marché de prestations de service	2 562 313,90
Transport de bennes déchetteries	BUTIN SEDIC	Marché de prestations de service	69 949,13
Transport ferroviaire	ECORAIL	Marché de prestations de service	22 212,62
Transport ferroviaire	VFLI	Marché de prestations de service	2 028 126,03
Transport ferroviaire	France Wagon	Marché de prestations de service	53 919,95
Transport ferroviaire	RFF	Marché de prestations de service	60 283,56
Transport ferroviaire	ERMEWA	Marché de prestations de service	513 686,23
Déchets verts	NATURECO	Marché de prestations de service	392 355,69
Déchets verts	AGRI-COMPOST	Marché de prestations de service	7 124,86
Déchets verts	COMPIEGNOISE DE TRAVAUX	Marché de prestations de service	16 740,14
Déchets verts	TERRALYS	Marché de prestations de service	208 725,84
Déchets verts	SEV	Marché de prestations de service	135 424,35
Déchets verts	VALORISOL	Marché de prestations de service	72 372,05
Déchets verts	BORAN AGRI Compost	Marché de prestations de service	100 821,30
Déchets dangereux des ménages	CHIMIREC VALRECOISE	Marché de prestations de service	300 860,85
Terres & gravats	SITA Oise	Marché de prestations de service	63 723,89
Terres & gravats	COMPIEGNOISE DE TRAVAUX	Marché de prestations de service	71 347,39
Tout venant enfouissable	VEOLIA Propreté	Marché de prestations de service	1 307 280,77
Seringues usagées	SANICOLLECT60	Marché de prestations de service	1 354,72
Traitement de l'amiante	TRIADIS	Marché de prestations de service	23 033,87
Traitement du bois	ECOBOIS	Marché de prestations de service	27 954,30
Traitement du bois	VEOLIA Propreté	Marché de prestations de service	21 019,07
Traitement du bois	SITA Oise	Marché de prestations de service	9 685,28
Traitement du bois	BORAN AGRI Compost	Marché de prestations de service	35 505,14
Traitement du bois	TERRALYS	Marché de prestations de service	53 011,20
Traitement du bois	AGRI-COMPOST DIVES	Marché de prestations de service	41 040,34
Traitement des pneumatiques hors filière R.E.P	VEOLIA Propreté	Marché de prestations de service	8 422,80
Total			14 788 136,42

Montant global des recettes de fonctionnement (compte administratif 2011) **31 155 929,30€**

Soutien des Eco-organismes		
Objet	Organisme	Montant
D3E	OCAD3E	158 442,08
Journaux-magazines	ECOFOLIO	733 062,73
Tri	ECO-EMBALLAGES	3 361 126,27
Valorisation énergétique	ECO-EMBALLAGES	762 078,12
Etude d'optimisation	ECO-EMBALLAGES	212 724,00
Total		5 227 433,20

Reversement des aides perçues aux collectivités **364 748,88**

Participation des collectivités **19 725 802,65**

Valorisation		
Valorisation issue de l'incinération	Valorisation matériaux issus du tri	Production de compost
Electricité : 74 682,55 MWh	Ferreux : 8 896 t	15 093 t
Mâchefer : 31 407,96 t	Non ferreux : 248,68 t	
Chaleur : 51 011,73 MWh	Verre : 10 967 t	

11

ANNEXES



Point Recyclage
Emballages recyclables

TRIE



Apport volontaire

Mode de collecte sélective consistant à porter, par l'habitant, les matériaux triés en vue du recyclage dans des conteneurs appropriés situés dans des lieux publics (c'est souvent le cas de la collecte du verre).

Centre de tri

Installation où l'on effectue un tri d'affinage sur les éléments issus des collectes sélectives pour les séparer par matériau.

Cogénération

Production de vapeur et d'électricité à partir de la chaleur récupérée à l'issue de la combustion des déchets.

Collecte sélective

Collecte des déchets déjà triés par les usagers en vue de leur recyclage (emballages, journaux/magazines, verre).

D3E

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques.

Déchet

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou bien meuble abandonné, ou que son propriétaire destine à l'abandon.

Déchets ménagers

Déchets produits par l'activité domestique quotidienne des ménages (ordures ménagères, encombrants, déchets spéciaux à caractère nuisant, déchets de jardin, déchets d'automobiles).

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Les DMA comprennent les OMR, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchetteries.

Déchets ultimes

Déchets non valorisables, résidus issus du traitement des déchets «qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux» (loi du 13 juillet 1992).

Déchetterie

Lieu aménagé, d'accès gratuit pour les particuliers, qui recueille le dépôt des déchets encombrants et des déchets ménagers spéciaux ou

toxiques (huiles, solvants, peintures, batteries...).

Déchets industriels banals (DIB)

Déchets issus des industries qui peuvent être traités dans les mêmes installations que les ordures ménagères.

EMR

Emballages alimentaires en carton fin et léger (paquets de gâteaux, suremballages de yaourts...).

ELA

Emballages liquides alimentaires tels que les briques de lait ou de jus de fruits.

Encombrants

Déchets des ménages trop volumineux pour être mis à la poubelle (meubles, matelas...).

Gravats

Débris de démolition.

Mâchefers

Résidus non combustibles produits à la sortie du four d'incinération. Après maturation, ils sont utilisés en travaux routiers.

Mégawatt (MW)

Le mégawatt correspond à la puissance d'une centrale de production.

Mégawattheure (MWh)

Le mégawattheure (MWh) correspond à la production pendant 1 heure d'une installation d'une puissance de 1 mégawatt (MW).

Ordures Ménagères (OM)

Déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages qui peuvent être pris en charge par la collecte traditionnelle.

Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)

Les OMA sont constituées des OMR et des déchets de la collecte sélective.

Ordures ménagères Résiduelles (OMR)

Déchets restant après la collecte sélective.

PEHD (Polyéthylène Haute Densité)

Matière plastique opaque utilisée dans la fabrication d'emballages comme les flacons de produits ménagers et recyclable sous forme de tuyaux, contreforts de chaussures, bidons...

PET (Polyéthylène Téréphtalate)

Matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles transparentes (d'eau ou de boissons gazeuses) et recyclable en nouvelles bouteilles, barquettes, fibres textiles, rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.

Recyclage

Réintroduction des matières d'un déchet dans son propre cycle de production (verre, plastique, acier...) en remplacement total ou partiel d'une matière vierge.

REFIOM (Résidus d'Epuración des Fumées d'Incineración d'Ordures Ménagères)

Résidus des usines d'incinération des ordures ménagères comprenant les résidus de dépoussiérage et les résidus de la neutralisation des fumées.

Traitement des déchets

Réduction, après collecte, du potentiel polluant des déchets et du flux de déchets par compostage, recyclage ou incinération avec récupération d'énergie.

Tout venant incinérable (TVI)

Déchets en provenance des déchetteries (mobilier, cartons souillés ou objets en plastique) valorisés en énergie au CVE de Villers-Saint-Paul.

Tout venant enfouissable (TVE)

Déchets incombustibles en provenance des déchetteries (béton armé, plâtre etc.).

Valorisation

Consiste à redonner une valeur aux déchets par réutilisation du produit (consigne), recyclage, compostage, régénération (production d'une nouvelle matière première) ou sous forme d'énergie.

Valorisation énergétique

Consiste à utiliser les calories contenues dans les déchets en les brûlant pour récupérer de l'énergie sous forme de vapeur ou de chaleur.

Valorisation matière

Valorisation des déchets par usage de la matière qui les compose, comme la régénération des huiles usagées, le recyclage des journaux/magazines et des matériaux d'emballages.

Valorisation organique

Valorisation des déchets organiques à l'exemple du compostage.



**SYNDICAT MIXTE
DE LA VALLÉE DE L'OISE**

**BP 30316
60203 COMPIEGNE CEDEX
e-mail : smvo@smvo.fr
Tél. : 03 44 38 29 00
Fax : 03 44 38 23 61**

www.smvo.fr